



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 29 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 avril à 09h15, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 22 avril 2022, s'est réuni, en séance publique, dans la salle de réunion du TABLIER à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CHÉRON Denis, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur HEURTIN Jean-Yves, Monsieur JEANNENEZ Patrick, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur MORIN Christophe, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur POULAIN Gérard, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur CAPOËN Philippe, Madame FLEURY Catherine, Madame LAMBINET-PELLE Nadine.

Autres excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur BAIL Romain a donné pouvoir à Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur GIRARD Henri a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

Secrétaire de séance : Monsieur Cédric POISSON a été nommé secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 « Vigilance sanitaire » du 10 novembre 2021 remettant en vigueur l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020, jusqu'au 31 juillet 2022, le quorum (tiers des membres en exercice) est donc de 9.

Madame la Présidente constatant le quorum, par la présence de 19 membres, la séance est ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 11 mars 2022
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Compte-rendu des délégations
- Marchés Publics
- Transferts de compétences
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Modification des trois régies de recettes - Avenants aux actes constitutifs
- Mise en place du télétravail au SDEC ÉNERGIE – Règlement de mise en œuvre
- Mise à jour du document unique

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux
- Aides aux extensions pour sites privés

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme d'effacement coordonné des réseaux – 3ème tranche 2022
- Programme de raccordement du réseau public d'électricité - 4ème tranche 2022
- Programme de renforcement du réseau public d'électricité – 2ème tranche 2022
- Délégations Temporaires de Maîtrise d'Ouvrage
- Groupements de commandes

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public (EP) et Signalisation Lumineuse (SL) – Tranches de travaux 2022

MOBILITES BAS CARBONE

- Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE)

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21 JANVIER 2022

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 11 mars 2022, qui leur a été transmis avec leur convocation (annexe 1 de la note de présentation).

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 21 janvier 2022 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 11 mars dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 13 octobre 2020, à savoir :

OBJET			
Travaux	Fourniture de panneaux de chantier logotés SDEC ÉNERGIE – 2022 (EQUIP AVENUE)		
ENR	Maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une chaufferie bois plaquette et d'un réseau de distribution de chaleur sur la commune d'OUILLY-LE-TESSON – relance (ITHERM CONSEIL)		
Finances	Convention de contrôle allégé de dépenses en partenariat entre le SDEC ÉNERGIE et le comptable public		
Mobilités Durable	Marché < 40 000 € pour l'élaboration du schéma directeur IRVE via le concours de la société ARTELIA		
	Convention de partenariat avec Enedis pour contribuer à l'élaboration du Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques		
Transition Energétique	Audit énergétique - Aides financières - Sainte-Honorine-du-Fay		
	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1 et 2	Adhésion de Villers-Bocage, Noues de Siennes, Arganchy, Putot en Auge et Vimont
	Compétence Contribution à la Transition Energétique		Validation du financement du plan d'actions 2022 de la commune de Trévières
			Complément au plan d'actions 2022 de la commune de Valdallière
	Maison de l'Energie		Prêt de l'exposition nomade « Le parcours de l'énergie » à Cormelles le Royal
		Convention de partenariat pour les animations avec l'association « la Murette »	

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis le Bureau Syndical du 11 mars 2022.

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS

Madame la Présidente rend compte des délégations qu'elle a reçues et notamment des dépenses effectuées depuis le Bureau Syndical du 11 mars dernier. La liste, jointe en annexe 1, a été transmise aux élus préalablement à la réunion (annexe 2 de la note de présentation jointe à leur convocation).

Le Bureau Syndical prend acte de ces délégations.

MARCHES PUBLICS

○ Consultation en cours

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à présenter les consultations en cours :

Objet	Type de procédure
Fourniture et mise en service d'un dispositif de vidéo-protection sur les communes de Ouistreham, Colleville-Montgomery, Saint-Aubin-d'Arquenay, Condé-sur-Iffs et Bellengreville	Accord-cadre à bons de commande
Fourniture, pose et câblage de luminaires led dans les enceintes sportives couvertes 2022	
Marché subséquent n° 5 - Fourniture de postes de transformation	Marché subséquent
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes de Saint-Martin-de-Mailloc	Procédure adaptée

M. Franck GUEGUENIAT remercie la Présidente et le Bureau Syndical pour l'expérimentation en cours de l'application « J'allume ma rue », sur une partie du territoire de la commune d'Epron. Les riverains se sont approprié cette application, le retour est satisfaisant et positif.

Le Bureau Syndical prend acte de ces consultations.

○ Résultats de consultations, ne nécessitant pas de délibération

Madame la Présidente invite Monsieur Bruno DELIQUE, Directeur Général des Services, à rendre compte des résultats suivants :

Type de procédure	Objet	Attributaire
Appel d'offres ouvert du 26 avril 2022	Fourniture de luminaires peints pour éclairage résidentiel - 2022	ZG LIGHTING France
	Groupement de commandes pour la fourniture de Gaz naturel - Marché subséquent n° 2	EDF - 25 % du volume du marché 2023

Le Bureau Syndical prend acte de cette attribution de marché et de cet achat de gaz.

○ **Reconductions de marchés :**

Monsieur le Directeur Général des Services présente les reconductions de marchés à mettre en œuvre :

Marchés Lots		Titulaire	Durée (en mois)	Prise d'effet	Fin maxi	Reconduction
Fourniture de carburants par cartes accréditives		- TOTAL MARKETING France	12 mois 3 x 12 mois	26/06/2019	25/06/2023	3
Prestations de communication (3 lots)		- CREATEUR D'IMAGE - APRIM - CAEN REPRO	12 mois 3 x 12 mois	05/06/2019	04/06/2023	3
Prestations d'assistance, de conseil juridique et de représentation en justice (5 lots)	1 - Droit de l'énergie	- SCP SEBAN ET ASSOCIES	12 mois 3 x 12 mois	27/07/2020	26/07/2024	2
	2 - Droit des collectivités	- CLAISSE 75 + CLAISSE 93				
	3 - Droit fiscal	- EARTH AVOCATS				
	4 - Droit de la commande publique	- GB2A				
	5 - Droit du numérique et des technologies avancées	- SCP SEBAN ASSOCIES + LEFEVRE AVOCATS				
Fourniture de panneaux à messages variables posés sur des mâts indépendants (4 lots)		- CHARVET INDUSTRIES	12 mois 1 x 12 mois	20/07/2021	19/07/2023	1

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes pour l'année 2022 :

➤ **Travaux aériens et souterrains 2022/2025 (année 2022) :**

Lots	Secteurs	Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
8	Travaux souterrains CC Cœur Côte fleurie CC Pays d'Honfleur et Beuzeville	RESEAUX ENVIRONNEMENT	TOFFOLUTTI	Travaux de voirie	40 000 €
			GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forage dirigés	50 000 €
	Travaux souterrains CC Cœur Côte fleurie CC Pays d'Honfleur et Beuzeville	SPIE CITYNETWORKS	SATO	Travaux de réfection en enrobé	10 000 €
	Travaux souterrains CC Cœur Côte fleurie CC Pays d'Honfleur et Beuzeville		SAS LELIEVRE HERVE	Travaux de maçonnerie	20 000 €
1 A	Travaux aériens -souterrains Calvados		SAS LELIEVRE HERVE	Travaux de maçonnerie	10 000 €
	Travaux aériens -souterrains Calvados		GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forage dirigés	30 000 €
	Travaux aériens -souterrains Calvados		EIFFAGE ROUTE OUEST	Travaux de réfection de voirie	30 000 €
3	Travaux souterrains CC Isigny - Omaha Intercom	STURNO	Entreprise Patrick POISSON TP	Réfection de tranchées	100 000 €
4	Travaux souterrains CC Bayeux Intercom				100 000 €
15	Travaux souterrains CC Intercom de la Vire au Noireau				100 000 €

3	Travaux souterrains CC Isigny - Omaha Intercom	TEIM	EIFFAGE ROUTE OUEST	Réfection de tranchées	60 000 €
4	Travaux souterrains CC Bayeux Intercom				60 000 €
15	Travaux souterrains CC Intercom de la Vire au Noireau				60 000 €
3	Travaux souterrains CC Isigny - Omaha Intercom		GB FORAGES DIRIGES	Réalisation de forages dirigés et micro-forages dirigés	50 000 €
4	Travaux souterrains CC Bayeux Intercom				50 000 €
15	Travaux souterrains CC Intercom de la Vire au Noireau				50 000 €

➤ Travaux pour une chaufferie à Landelles et Coupigny :

Lots		Titulaire	Sous-Traitant	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
1	Gros œuvre	CORBIN	CHANU HD	Cloison - Plafonds- Blocs portes	17 456.02 €
			SIMON PEINTURE	Enduit et peinture	5 138.85 €
2	Chauffage / Réseau / VRD	MISSEARD QUINT	Patrick POISSON TP	Terrassement pour installation réseau enterré	40 863.00 €
			SYNERGIE SERVICES	Electricité	19 000.00 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

○ Avenants :

Entreprise	Objet du marché	Objet de l'avenant	
PROTECTAS	Convention de gestion des recours contre les tiers	Avenant n° 1 ➔ remplacer la reconduction expresse du marché par une reconduction tacite – article 6 du contrat « reconduction »	Marché de conseil, sans publicité, ni mise en concurrence
PREVOTEAU	Prestations de nettoyage des locaux du SDEC ÉNERGIE	Avenant n° 1 ➔ remplacer la reconduction expresse du marché par une reconduction tacite – art 4 du CCAP « modalités de reconduction »	Procédure adaptée ouverte
BEST ENERGIES CDC CONSEIL	Réalisation d'études de substitution des équipements de production de chaleur des bâtiments publics	Avenant n° 1 pour chacun des 3 lots ➔ prévoir une possible exonération des pénalités à la discrétion de la Présidente - art 6.2 du CCAP « Litiges et sanctions – autres stipulations »	Appel d'offres ouvert

Le Bureau Syndical prend acte de ces avenants.

o **Modification de marché :**

Suite à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 16 mars 2021, le SDEC ÉNERGIE a conclu un accord-cadre pour la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments publics.

Cet accord-cadre passé en appel d'offres ouvert d'une durée d'un an, reconductible une fois, a été attribué, comme suit :

Lots	Attributaires
1 - Nord-Ouest	BUREAU VERITAS SOLUTIONS
2 - Nord-Est	QCS SERVICES
3 - Sud-Ouest	BUREAU VERITAS SOLUTIONS
4 - Sud-Est	QCS SERVICES

Considérant que le SDEC ÉNERGIE souhaite pouvoir choisir d'appliquer (totalement ou partiellement) ou non les pénalités prévues au marché, il sera proposé au Bureau Syndical de modifier les termes du marché, manquant de précision sur le sujet.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que la Présidente pourra – par courrier – décider de ne pas appliquer les pénalités prévues au marché ou de les appliquer partiellement si les circonstances l'exigent ;
- **DIT** que cette disposition s'applique pour toute la durée du marché (période de reconduction comprise et dès sa notification) ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de tout acte s'y rapportant

TRANSFERTS DE COMPETENCES

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, il est proposé au Bureau Syndical de se prononcer sur la demande de transfert de compétence suivante, enregistrée depuis le Bureau Syndical du 11 mars 2022 :

o **Transfert de la compétence « Gaz »**

Collectivité	Date de la délibération	Convention
Seulline	3 mars 2022	Non alimentée

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le transfert de la compétence « Gaz » visée à l'article 3.3 des statuts du SDEC ÉNERGIE de la commune de Seulline ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

ACTUALITES

o Congrès de la FNCCR

Comme annoncé à l'occasion du Bureau Syndical du 21 janvier dernier, la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) organise son 38^{ème} congrès triennal du 27 au 29 septembre 2022, au centre des congrès de Rennes (Couvent des Jacobins).

Cet évènement de portée nationale réunit plus de 2 000 élus locaux et décideurs publics autour des thématiques de l'énergie, du cycle de l'eau, des réseaux numériques et des déchets.

Le congrès de la FNCCR attire une audience en hausse constante : 1 400 visiteurs à Montpellier en 2013, 1 600 à Tours en 2016, 1 700 à Nice en 2019.

Ce congrès comprendra quelque soixante conférences thématiques, réparties en séances plénières, tables-rondes et ateliers, abordant les sujets d'actualité des services publics en réseaux.

L'exposition attenante au congrès est également organisée pendant cette durée. Le salon mobilise une centaine d'exposants, principalement des partenaires de la FNCCR et des entreprises en lien avec les activités précitées. Il s'agit là d'une formidable opportunité pour communiquer auprès des collectivités.

Monsieur Bruno DELIQUE invite les élus, via le formulaire remis sur table, à communiquer leur intention de participation le plus rapidement possible, pour permettre, notamment, la réservation d'un hôtel dans les meilleurs délais au plus proche du site.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o Retour sur le séminaire du TEN / REGION

Comme annoncé le 11 mars dernier, un séminaire Région Normandie / TEN a eu lieu le 21 avril dernier dans les locaux de la Région Normandie.

En présence du Président de Région, des présidents du TEN, de leurs 2 vice-présidents membres (MM. Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD pour le SDEC ÉNERGIE) et des directeurs, ce séminaire a été l'occasion de partager dans un premier temps, des éléments d'actualité sur les évolutions énergétiques (trajectoires bas carbone, conflits en Ukraine) et les impacts sur le rôle et l'activité des Syndicats d'énergie, puis d'aborder les sujets opérationnels suivants :

- La rénovation énergétique des bâtiments,
- La gouvernance des plans thématiques,
- La méthanisation,
- La mobilité durable,
- Les énergies renouvelables.

Ce séminaire a également été l'occasion d'aborder des sujets d'actualité des activités des syndicats d'énergie, à savoir :

- Les risques de diminution des recettes (FACÉ, TCCFE...),
- L'impact haussier sur les futurs marchés publics de l'augmentation des prix des matériaux (prix, délais...),
- L'envolée des prix de l'énergie qui contraint certaines collectivités à fermer des équipements publics,
- Une nécessité d'investissement important à court et moyen terme pour assurer le renforcement des réseaux nécessaire aux nouveaux besoins (Enr, IRVE...),
- Le besoin supplémentaire pour financer la Transition Énergétique,
- Les difficultés de recrutement.

Ont, en outre, également été abordées les thématiques suivantes :

➤ **Rénovation énergétique des bâtiments :**

- Faciliter la démarche des communes par la constitution d'un guichet unique à l'échelle de chaque syndicat voire régionale (*rendre simple*)
 - Référent par syndicat
- Viser une offre d'accompagnement complet comprenant :
 - L'audit énergétique et le suivi des consommations
 - Le plan de financement (subventions, CEE...)
 - La réalisation des travaux (*maitrise d'ouvrage et maitrise d'œuvre*)
- Etudier la possibilité de dotation complémentaire dans le cadre des contrats de territoire de la REGION

➤ **La gouvernance des plans thématiques :**

- Intégration des syndicats aux instances régionales de gouvernance (Région, ADEME, ...) :
 - Plan bois-énergie : Renouvellement du plan « REGION / ADEME » en 2023 : Associer les SDE + les CUMA
 - Plan hydrogène
 - Plan Mobilité durable : mise en place d'un groupe de travail REGION/TEN

➤ **Mobilité durable :**

○ **IRVE :**

- Favoriser l'harmonisation tarifaire du service public de recharge des véhicules électriques
- Finaliser les SDIRVE pour l'élaboration d'un schéma à l'échelle régionale en concertation avec l'ensemble des acteurs dans le cadre de la LOM

○ **Hydrogène :**

- Favoriser l'utilisation de l'hydrogène par la création de projet pilote incluant sa production et son usage

○ **Biogaz :**

- Favoriser le développement par l'inclusion de clauses de flottes de véhicules (Biogaz) dans les futurs contrats

➤ **La méthanisation :**

- Nécessité d'une présentation en amont des projets pour favoriser leurs acceptabilités

➤ **Les énergies renouvelables :**

- Groupe de travail REGION / TEN visant l'article 39 du SRADDET pour assouplir les règles pour le développement de projets EnR notamment photovoltaïque au sol

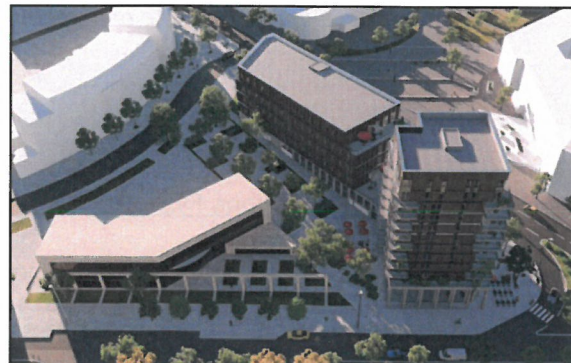
Le prochain séminaire aura lieu le 19 juillet 2022. Le lieu et l'horaire précis restent à confirmer.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o **Projet immobilier sur le terrain voisin du SDEC ÉNERGIE**

Dans le cadre de l'urbanisation du quartier de la Folie Cuvrechef et d'un concours lancé par la ville de Caen en avril 2019, axé sur l'innovation en matière de biosourcé, Linkcity, promoteur lauréat, a déposé un permis de construire, en décembre 2021, pour un important projet immobilier sur le terrain voisin du SDEC ÉNERGIE.

Ce projet, ensemble mixte de 47 logements, commerces (restaurant, pharmacie, laboratoire), bureaux dédiés prioritairement aux professionnels de santé (en lien avec la Clinique Saint-Martin) et maison de santé, sera présenté en séance.



A la question de Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD relative à la possibilité de réserver des espaces de bureaux pour le syndicat, Monsieur Bruno DELIQUE précise, qu'à la suite d'une réunion de présentation du projet, une priorité est annoncée pour le secteur médical. En revanche, une réflexion est en cours pour un possible agrandissement des espaces de travail du syndicat.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o **Adhésion de la Communauté de Communes Bayeux Intercom**

Pour rappel, le Comité Syndical du 24 mars dernier a délibéré en faveur de l'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom au Syndicat et le transfert de sa compétence « Eclairage Public » des zones d'activités économiques (ZAE).

Conformément aux dispositions de l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, une notification a été adressée le 30 mars 2022 à chacun des membres du syndicat, pour les inviter à délibérer pour accepter ou non cette adhésion ; la majorité qualifiée devant ainsi être actée avant le 30 juin 2022. L'absence de délibération vaut acceptation d'adhésion de la Communauté de communes Bayeux Intercom au Syndicat.

La majorité qualifiée est atteinte par la délibération favorable des deux tiers des membres représentant la moitié de la population totale du syndicat ou par celle de la moitié des membres représentant deux tiers de la population totale. Le syndicat comptant 524 membres, représentant 709 064 habitants, la majorité qualifiée est atteinte si 349 membres, représentant 354 532 habitants ou 262 membres, représentant 472 709 habitants délibèrent favorablement.

A ce jour, les premiers retours des collectivités membres du syndicat, se synthétisent comme suit :

Délibérations reçues - avis favorable	119	89 107 habitants
Délibérations reçues - avis défavorable		néant
TOTAL	119	89 107 habitants

Même si, conformément à la loi, l'absence de délibération vaut avis favorable de la collectivité, le reste à obtenir est présenté aux élus :

2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de 1/2 de la population totale de celles-ci	230	265 425 habitants
1/2 au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population de celles-ci	143	383 602 habitants

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o **Evolution des dotations FACÉ 2022 et des redevances**

Tous les 2 ans, le Ministère de la Transition Ecologique sollicite les autorités concédantes pour l'établissement d'un inventaire pour la collecte des données nécessaires à la détermination des besoins financiers pour l'électrification rurale.

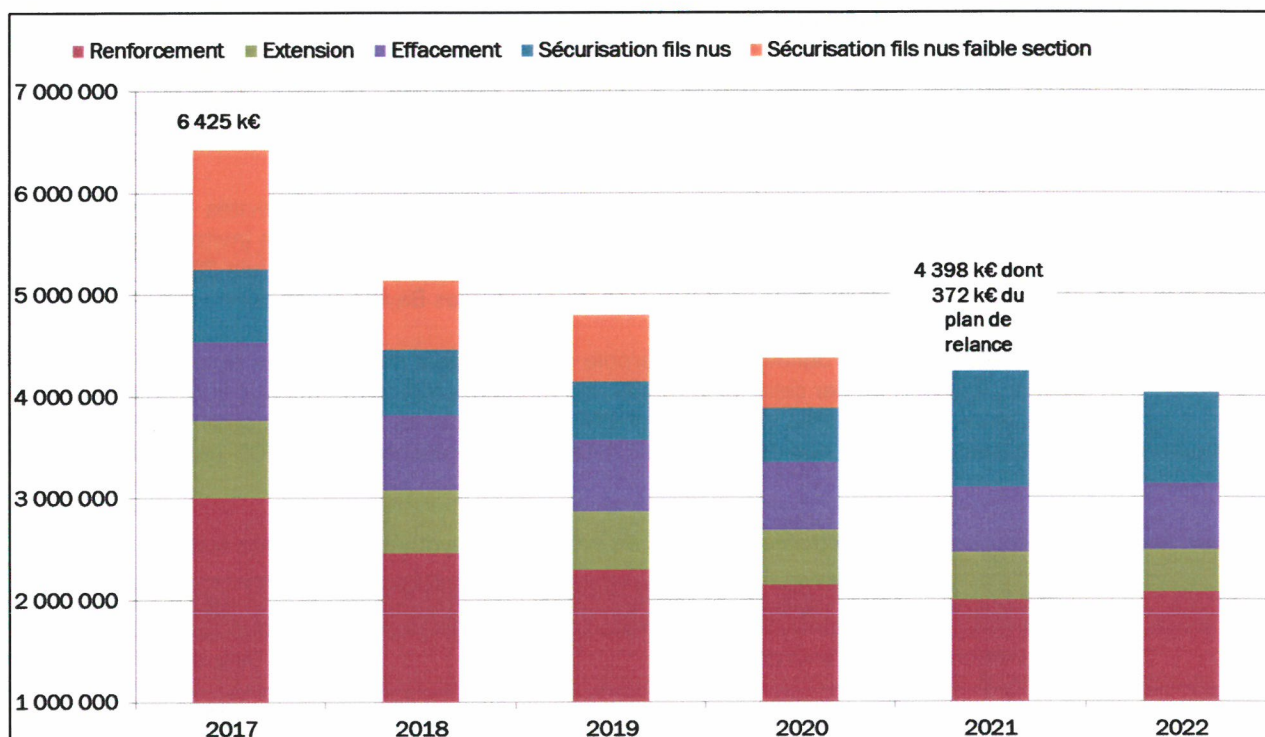
A l'analyse des données fournies, le Ministère attribue des dotations pour la réalisation de travaux de renforcement, d'extension, d'effacement et de suppression des fils nus.

Ces dotations ne cessaient de régresser ces dernières années (-39% depuis 2015). A la suite du dernier inventaire réalisé en 2021, le Ministère vient de faire parvenir la répartition des dotations du CAS FACÉ au titre de 2022 pour le SDEC ÉNERGIE.

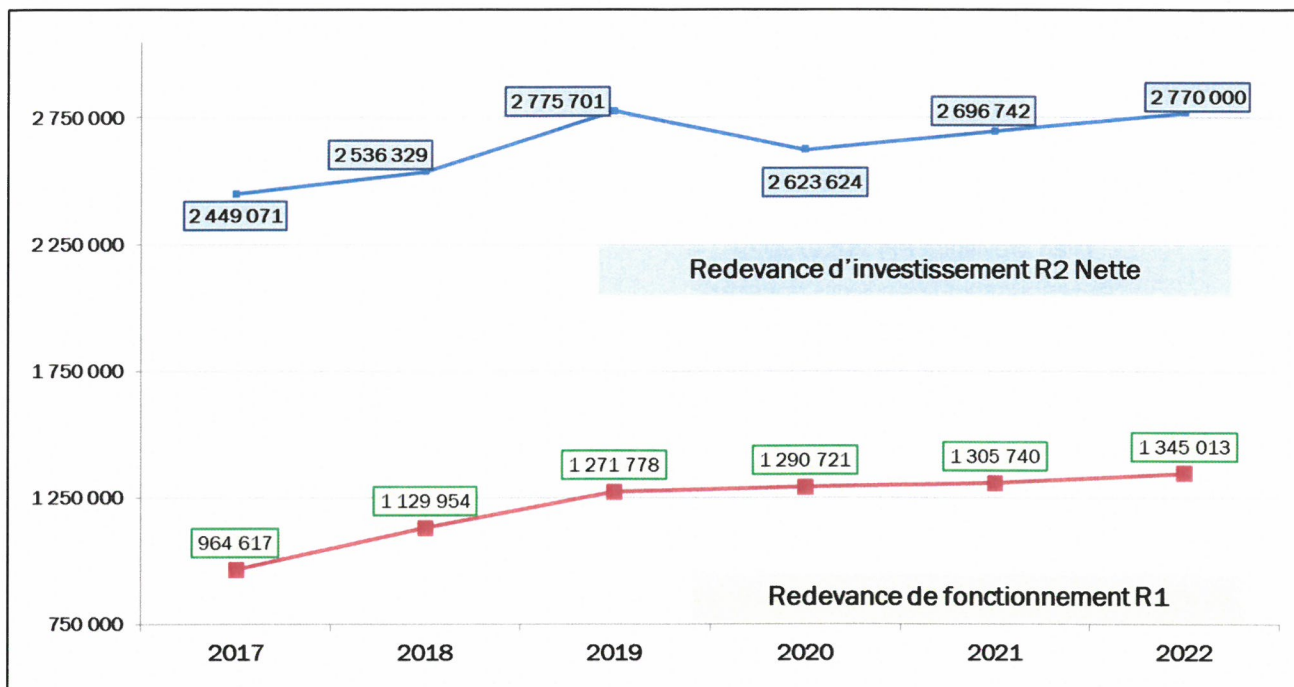
Pour la première fois depuis de nombreuses années, Monsieur le Directeur Général annonce que les dotations 2022 (4 031 k€) sont stables par rapport à 2021 (+5 k€).

Un point sur l'évolution de cette dotation ainsi que les redevances d'investissement et de fonctionnement pour les compétences gaz et électricité, est proposé aux élus du Bureau Syndical :

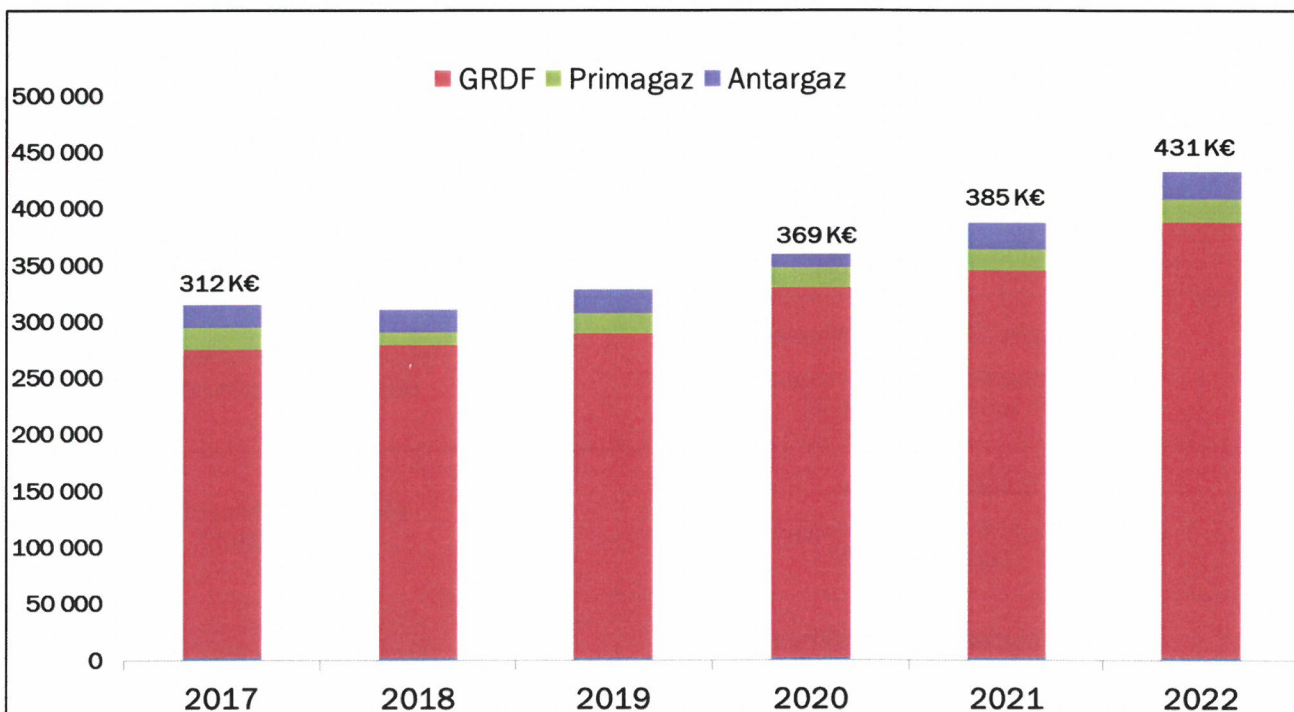
➤ **Evolution des dotations FACÉ 2022 :**



➤ Evolution des redevances d'électricité :



➤ Evolution de la redevance R1 GAZ :



Madame Catherine GOURNEY-LECONTE exprime sa préoccupation sur la diminution des aides pour les collectivités et informe les élus, qu'avec l'appui de l'UAMC, de la FNCCR et de l'assemblée des Maires, elle alertera de nouveau les parlementaires dès la mise en place du nouveau gouvernement.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

o Echéances 2022

Les nouveautés et changements à prendre en compte pour les prochaines échéances, sont présentées à l'écran, à savoir :

Présentation du diagnostic technique actualisé et du bilan provisoire PPI 2019/2022 Rémi BOUGAULT et Sébastien COURTIN	Vendredi 29 avril – 14h00
Commission Administration générale, finances, cartographie et usages numériques	Mardi 17 mai 9h30 Lundi 16 mai 14h00
Réunion d'information –relative au Schéma Directeur IRVE	Mardi 17 mai – 14h00 Salle des fêtes de Biéville-Beuville
Visite du poste source réseaux de Fontaine Etoupefour Représentants du Comité Syndical	Mardi 24 mai – 9h30
Comité stratégique de Mapéo Calvados (COSTRA) Philippe LAGALLE et Hervé GUIMBRETIERE	Mardi 7 juin à 14h00 Hôtel du Département – Caen
Commission Développement économique	Judi 23 juin – 9h30 Mardi 14 juin - 9h30 à Merville-Franceville Plage avec visite du site historique de La Redoute récemment alimenté par le SDEC ÉNERGIE
Présentation du projet de PPI 2023/2026 d'ENEDIS Rémi BOUGAULT et Sébastien COURTIN	Vendredi 1^{er} juillet – 14h00
Commission d'Appel d'Offres	Vendredi 1er juillet – 9h30 Mardi 5 juillet – 9h30
Séminaire TEN/Région Normandie Catherine GOURNEY-LECONTE, Philippe LAGALLE et Jean-Luc GUILLOUARD	Mardi 19 juillet – Après-midi Horaire et lieu à confirmer
Comité Technique Catherine GOURNEY-LECONTE, Philippe LAGALLE, Jean LEPAULMIER	Mercredi 14 septembre 9h00-11h00
Commission d'Appel d'Offres	Mardi 29 novembre – 9h30 Mardi 15 novembre – 9h30

Le planning des échéances 2022 mis à jour a été remis en séance et sera envoyé à l'ensemble des membres du Bureau Syndical, par mail, à l'issue de la réunion.

Le Bureau Syndical valide ces modifications d'agenda.

II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 5 avril 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

MODIFICATION DES TROIS REGIES DE RECETTES - AVENANTS AUX ACTES CONSTITUTIFS

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE par délibérations du Bureau Syndical en date du 20 octobre 2017, autorisé par délibération du Comité Syndical du 19 septembre 2017, a créé trois régies de recettes au budget principal à compter du 1^{er} novembre 2017, pour les activités suivantes :

1. Les recettes liées à l'organisation d'évènementiels dont l'objet est la promotion de la mobilité durable comme le Normandie Energies Tour,
2. L'encaissement des contributions pour le raccordement au réseau public d'électricité des personnes privées et morales de droit privé,
3. Le remboursement des travaux de remise en état des réseaux consécutifs à des accidents et/ou des actes de malveillance et/ou tout autre recours contentieux.

Le changement de comptable public assignataire suite à la suppression de la Trésorerie publique Caen Orne et Odon et le passage à l'instruction budgétaire et comptable M57, à compter du 1^{er} janvier 2022 par délibération du Comité Syndical du 30 septembre 2021, imposent l'ajustement des actes constitutifs de chaque régie de recettes par avenant.

Dans ce contexte, les avenants proposés, transmis aux membres du Bureau Syndical en annexe 3 de la note de synthèse jointe à leur convocation, seront mis en œuvre, comme suit :

	Régie « Evènementiel Mobilité Durable »	Régie « Remboursement de sinistres »	Régie « Raccordement électrique »
Avenant	N° 1	N° 1	N° 2
Changement de comptable public assignataire (Paierie Départementale du Calvados)	Oui	Oui	-
Changement des imputations comptables par application de la M57	Chapitre 75	Chapitre 75	Chapitre 13

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de modifier par avenant n°1 l'acte constitutif de la régie de recettes « remboursement de sinistres dans le cadre de l'exercice de la compétence Eclairage public et Signalisation Lumineuse », afin d'intégrer le changement de comptable public assignataire et d'être conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **DECIDE** de modifier par avenant n°1 l'acte constitutif de la régie de recettes « mobilité durable », afin d'être conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **DECIDE** de modifier par avenant n°2 l'acte constitutif de la régie de recettes « raccordement au réseau public d'électricité », afin d'intégrer le changement de comptable public assignataire et d'être conforme à l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer les actes constitutifs modifiés, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

MISE EN PLACE DU TELETRAVAIL AU SDEC ÉNERGIE – REGLEMENT DE MISE EN ŒUVRE

Bien que pendant la crise sanitaire, le SDEC ÉNERGIE ait instauré le télétravail, respectant les directives nationales annoncées par le gouvernement, le syndicat ne dispose pas de cadre réglementaire attaché à cette forme d'organisation du travail.

Le SDEC ÉNERGIE s'est engagé à mettre en place le télétravail dans un contexte hors situation exceptionnelle, en deux temps : d'abord une phase d'expérimentation de juillet à décembre 2022 puis une phase de consolidation à partir de janvier 2023.

Cette organisation de travail s'appuie sur la rédaction d'un règlement définissant les conditions d'exercice et les modalités pratiques de mise en place.

Ce règlement a été présenté en commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » le 5 avril 2022 ainsi qu'au Comité technique du 26 avril 2022.

Le règlement de mise en œuvre du télétravail proposé à compter du 4 juillet 2022 et qui a été adressé aux membres du Bureau Syndical avec leur convocation (annexe 4 de la note de synthèse), fixe notamment :

- Les dispositions générales ;
- Les conditions d'éligibilité ;
- L'organisation du travail ;
- Les conditions matérielles d'exercice du télétravail ;
- Les modalités de mise en œuvre du télétravail ;
- Les droits et devoirs des télétravailleurs ;
- La prévention des risques de santé et de sécurité des télétravailleurs ;
- Le contexte médical ;
- L'évaluation et le suivi d'activité ;
- La consultation des représentants du personnel ;
- Le traitement des situations exceptionnelles.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président en précise les principales règles, à savoir que :

- Le télétravail est basé sur le volontariat ;
- Le lieu privilégié est le domicile principal de l'agent, un espace de coworking à proximité ou un autre lieu privé, déclaré préalablement ;
- L'espace de travail doit être réservé à cet effet et disposer d'une connexion internet suffisante... ;
- Le télétravail se définit en journée (pas en heure, ni en demi-journée) ;
- Le nombre de jours :
 - 1 ou 2 jours fixes par semaine,
 - Pour certaines fonctions : 1 jour fixe par semaine et 20 jours flottants max dans l'année,
- Les jours de télétravail sont fixes, planifiés et non reportables sauf exception ;
- Le SDEC ÉNERGIE fournit à l'agent un kit télétravail (PC...);
- La possibilité d'une indemnité forfaitaire.
- Certaines activités sont non éligibles au télétravail :
 - L'accueil général du syndicat ;
 - La participation aux CS – BS – Commissions internes – CLE - CAO - CCTE - CDSP.... JPO, journée du personnel, cérémonies de vœux des agents et partenaires, congrès, inauguration, assemblée générale, évènementiel.... ;
 - La participation à des réunions organisées par une collectivité membre du syndicat ;
 - Les réunions de chantier ou de maintenance organisées par le SDEC ÉNERGIE ou par une autre structure publique ou privée ;
 - Les réunions organisées au syndicat ou dans un autre lieu et dont l'agent en est l'animateur ;
 - Les activités nécessitant l'utilisation de logiciels ou applications spécifiques non accessibles à distance.

La planification de mise en œuvre du télétravail est rappelée aux élus :

Actions	Instances	Dates
Présentation du projet de règlement de mise en œuvre du télétravail pour avis	Comité technique	Mardi 26 avril
Présentation du projet de règlement de mise en œuvre du télétravail pour délibération	Bureau syndical	Vendredi 29 avril
Information des agents	Comité de Direction + réunions des agents	Lundi 2 mai mi-mai
Enregistrement des demandes	Direction générale – service RH	À compter du lundi 16 mai
Mise en œuvre du télétravail		A compter du lundi 4 juillet
Evaluation	Commission Administration générale, cartographie et usages numériques	Janvier 2023

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **INSTAURE** le télétravail au sein du SDEC ÉNERGIE à compter du 4 juillet 2022 ;
- **ADOpte** le règlement de télétravail proposé ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

MISE A JOUR DU DOCUMENT D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Pour rappel, l'autorité territoriale doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents.

Dans ce cadre, le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) proposé, joint en annexe 5 de la note de synthèse jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical, permet d'identifier et de classer les risques professionnels afin de mettre en place et de suivre les actions de prévention entreprises par le syndicat.

C'est un outil obligatoire et évolutif qui a pour objectif :

- de se mettre en conformité de la réglementation en vigueur,
- de préserver la santé et la sécurité des agents,
- d'améliorer les conditions de travail des agents,
- de prendre en compte les principes généraux de la prévention suivants :
 - Éviter les risques ;
 - Évaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
 - Prendre en compte les risques à la source ;
 - Adapter le travail à l'homme, en particulier, en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail ;
 - Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
 - Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;

- Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, ainsi que ceux liés aux agissements sexistes ;
- Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- Donner les instructions appropriées au travail.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président précise la méthode utilisée :

1. Recensement des activités et identification des risques
2. Hiérarchisation des risques :

Probabilité	Très improbable	Improbable	Probable	Très probable
	2	4	6	8
Gravité	Faible	Significative	Importante	Très importante
	2	4	6	8

3. Planification des actions de prévention (*phase 2*)
4. Mise en œuvre et suivi des actions de prévention (*phase 2*)

Les différentes familles de risques ont ainsi été identifiées comme suit :

Famille de risques	Détail du risque	Cotation après crise sanitaire
Manutention et circulation	Risque de chute	12
	Risque lié à la manutention manuelle	21
	Risque lié à la manutention mécanisée	2
	Risque lié aux circulations et aux déplacements sur le site	8
	Risque lié aux circulations et aux déplacements routiers	6
	Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets	4
Biologie et chimie	Risque toxique	6
	Risque d'incendie, explosion	6
	Risque biologique	17
	Risque lié au manque d'hygiène et de sécurité	3
Equipement	Risque lié à l'électricité	5
	Risque lié au travail sur les écrans	3
	Risque lié aux machines et aux outils	0
Ambiances	Risque lié au bruit	7
	Risque lié aux vibrations	0
	Risque lié aux ambiances thermiques	5
	Risque lié aux rayonnements	0
	Risque lié aux ambiances lumineuses	5
Organisationnel	Risque lié à la co-activité	3
	Risque lié à l'organisation de travail	10
	Risque lié au travail isolé	1
	Risque psychosociaux	23

L'avis préalable du Comité Technique a été recueilli, lors de sa séance du 26 avril dernier.

La planification de validation de ce document est rappelée aux élus :

Actions	Instances	Dates
Présentation de la mise à jour du DUERP	Commission Administration-Finances	5 avril 2022
Présentation de la mise à jour du DUERP pour avis	Comité technique – Avis favorable	26 avril 2022
Présentation de la mise à jour du DUERP pour délibération	Bureau syndical	29 avril 2022
Actualisation du plan de prévention	Commission Administration Finances – Comité technique	2 ^{ème} semestre 2022

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** le document unique d'évaluation des risques professionnels ;
- **S'ENGAGE** à mettre en œuvre le plan d'actions issues de l'évaluation et à en assurer le suivi, ainsi qu'à procéder à une réévaluation régulière du document unique ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, présente les travaux de la commission, réunie le 7 avril 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 6 de la note de synthèse explicative). Pour les 5 projets étudiés, d'un montant total de 136 723,78 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif – PCT incluse) s'élève à 103 597,52 € HT pour les extensions du réseau et de 12 000 € pour les renforcements du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 5 projets proposés pour un montant de 103 597,52 € HT pour les extensions du réseau et de 12 000 € HT pour le renforcement du réseau, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires ou des collectivités seront imputées à l'article 13182 – Subventions Tiers - du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR SITES PRIVÉS

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux extensions pour sites privés, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion (annexe 7 de la note de synthèse explicative).

Pour les 23 projets, d'un montant total de 246 976,36 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif - PCT incluse) s'élève à 154 848,22 € pour les extensions du réseau et de 17 639,16 € pour les renforcements du réseau.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 23 projets proposés pour un montant respectivement de 154 848,22 € pour les extensions du réseau et de 17 639,16 € pour le renforcement du réseau, les projets relevant de sites privés et ce, dans les conditions définies par les Comités Syndicaux des 1er avril 2021 (barème des extensions de réseaux électriques) et 24 mars 2022 (contributions et aides financières) ;
- **DIT** que les participations des pétitionnaires et des communes seront imputées à l'article 13182 - Subventions Tiers - du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et précarité énergétique, présente les travaux de la commission, réunie le 7 avril 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les trois demandes d'aides reçues de SOLIHA.

Au regard de l'urgence sociale, Madame la Présidente propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Commune	Travaux de maîtrise de l'énergie éligibles	Montant des travaux TTC	Gain énergétique	DPE		Montant de l'aide proposée*
				Avant Tvx	Après Tvx	
LISIEUX	- Isolation extérieure des parois - Isolation des combles - Pose d'une VMC hygro B	31 990 €	52 %	F	D	2 250 €
BAYEUX	- Installation d'une pompe à chaleur en remplacement d'une chaudière fioul - Installation d'un poêle à bois d'appoint - Isolation des parois, des rampants et du plancher bas - Remplacement des ouvrants - Pose d'une VMC hygro B	75 669 €	73 %	E	B	2 550 €
LINGEVRES	- Isolation extérieure de parois - Remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur Air/ Eau	35 898 €	44 %	F	D	2 450 €

* Frais de gestion inclus.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 250 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Lisieux ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 550 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Bayeux ;
- **APPROUVE** l'attribution d'une aide de 2 450 € (frais de gestion inclus) pour le dossier situé sur la commune de Lingèvres ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 20422 - Subventions versées à des tiers privés - compétence Solidarité - dans le cadre de la convention de partenariat en date du 8 février 2022 liant le SDEC ÉNERGIE et SOLIHA ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Monsieur Gérard POULAIN, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, présente les travaux de la commission, réunie le 8 avril 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

PROGRAMME D'EFFACEMENT COORDONNE DES RESEAUX – 3EME TRANCHE 2022

La troisième tranche de travaux 2022, pour l'effacement coordonné des réseaux concerne 7 projets, pour un montant de 735 044 € TTC.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 8 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux d'effacement coordonné des réseaux du réseau public d'électricité proposée (7 projets, pour un montant de 735 044 € TTC) ;
- **DIT** que les dépenses concernant les effacements de réseaux seront imputées au Budget Principal :
 - pour les travaux Electricité – 2315 ;
 - pour les travaux Eclairage Public – 2317 ;
 - pour les travaux Eclairage Public dans le cadre d'opérations sous mandat – 4581 ;
 - pour les travaux de Génie Civil – 2315 ;
 - pour les travaux de Génie Civil dans le cadre d'opérations sous mandat –4581 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME DE RACCORDEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE - 4EME TRANCHE 2022

La quatrième tranche de travaux 2022, pour le raccordement du réseau public d'électricité concerne 40 projets, pour un montant de 608 282 € HT dont 70 903 € HT de renforcement nécessaire à 5 projets d'extension et 537 379 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

Cette quatrième tranche, dans le cas où les accords des pétitionnaires concernés seraient communiqués au SDEC ÉNERGIE, pourra être complétée par 11 projets d'un montant de 417 974 € HT dont 92 690 € HT de renforcement nécessaire à 3 projets d'extension et 325 284 € HT consacrés aux extensions proprement dites.

Ces listes de projets ont été transmises aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 9 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de ces listes au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la quatrième tranche de travaux 2022 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (51 projets pour un montant maximum de 1 026 256 € HT) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées aux articles 2315 et 4581922 – Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

PROGRAMME DE RENFORCEMENT DU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 2EME TRANCHE 2022

La deuxième tranche de travaux 2022, pour le renforcement du réseau public d'électricité concerne 12 projets, pour un montant de 539 450 € HT.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion – annexe 10 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la deuxième tranche de travaux 2022 de renforcement du réseau public d'électricité proposée, jointe en annexe (12 projets pour un montant de 539 450 € HT) ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 2315 - Travaux Electricité du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DELEGATIONS TEMPORAIRES DE MAITRISE D'OUVRAGE

➤ Travaux réalisés par le SDEC ÉNERGIE sous mandat de la collectivité.

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage suivantes, susceptibles d'être mises en œuvre pour les travaux d'effacement coordonné des réseaux :

Commune	Cat.	Effacement coordonné des réseaux	Réseau concerné par la DTMO	Coût global de l'opération TTC	Coût TTC du réseau EP	Proportion EP / Coût global du projet
CAEN	A	RUE DE CALIX	EP	229 376,53 €	38 424,25 €	17%
VILLERS SUR MER	A	RUES DU DOCTEUR SICARD, DU COMMERCE ET DES RAVENELLES	EP	320 232,08 €	86 713,90 €	27%

Les projets de conventions ont été adressés aux membres du Bureau Syndical, en annexe 11 de la note de synthèse explicative.

Madame la Présidente soumet ce projet de conventionnement au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que le SDEC ÉNERGIE assurera temporairement la maîtrise d'ouvrage de l'enfouissement du réseau d'éclairage public dans le cadre des opérations d'effacement coordonné des réseaux des communes de Caen et Villers-sur-Mer ;
- **ADOpte** les conventions correspondantes ;
- **DIT** que les dépenses seront imputées à l'article 4581822 - Travaux sous mandat Eclairage 2022 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

➤ Conventions avec les lotisseurs privés pour la desserte intérieure de lotissements privés

Le Bureau Syndical est invité à se prononcer sur les conventions de délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage, susceptibles d'être mises en œuvre pour réaliser la desserte intérieure de lotissements privés.

Ces différentes conventions sont toutes basées sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

Les cinq conventions proposées au Bureau Syndical portent sur les dossiers suivants :

Commune	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
CESNY-AUX-VIGNES	Le clos Bavent	VESQUAL LOTISSEUR	Pose de 564 ml de réseau BT souterrain	62 954,78 €
ETERVILLE	L'Orée	CREADIMM	Pose de 423 ml de réseau BT souterrain	46 805,29 €
	Le Val de Colandon	SARL LE VAL DE COLANDON	Pose de 150 ml de réseau BT souterrain	21 054,69 €
FRENOUVILLE	Les Evignettes T3	VIABILIS	Pose de 214 ml de réseau BT souterrain	32 429,25 €
SOUMONT-ST-QUENTIN	Joseph Larue	LCV Développement	Pose de 305 ml de réseau BT souterrain	37 203,46 €
TOTAL				200 447,47 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** les cinq conventions permettant de mandater le lotisseur ou l'aménageur privé pour la desserte intérieure en communes rurales, pour un montant total de 200 447,47 € ;
- **DIT** que les contributions des maîtres d'ouvrages délégués prévues à l'article 6 desdites conventions, seront imputées à l'article 13182 du Budget Principal ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

GROUPEMENTS DE COMMANDES

- **Convention constitutive du groupement de commande SDEC ÉNERGIE / Enedis pour le traitement des poteaux béton déposés 2022.**

Depuis 2002, Enedis et le SDEC ÉNERGIE mènent conjointement des opérations de concassage et de recyclage des supports béton du réseau de distribution publique d'électricité déposés dans le cadre de leurs travaux respectifs.

Le dernier conventionnement en date du 5 mars 2019 arrivant à échéance, la commission propose de reconduire ce partenariat.

Le projet de convention, joint en annexe 12 de la note de synthèse jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical, définit les modalités de désignation et de mission du coordonnateur du groupement ainsi que la mise en place d'une commission d'attribution de ce marché.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le groupement de commandes composé d'Enedis et du SDEC ÉNERGIE, pour le traitement des supports béton déposés par les deux maîtres d'ouvrages, en continuité du partenariat existant depuis 2002 ;
 - **ADOPTE** la convention de partenariat correspondante ;
 - **DECIDE** de lancer la procédure de consultation ;
 - **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention (jointe en annexe), ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.
-
- **Convention constitutive du groupement de commande TEN (Te61 - SDEM50 - SDE76 et SDEC ÉNERGIE) pour le marché amiante et HAP.**

Considérant la présence d'amiante et d'Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (H.A.P.) dans les revêtements et enrobés jusqu'en 1995, il y a nécessité d'évaluer la présence d'amiante par des diagnostics en réalisant des carottages et analyses par couche de revêtement.

Dans ce contexte, le TEN envisage d'engager un groupement d'achat composé du Te61, du SDEM50, du SDE76 et du SDEC ÉNERGIE, avec pour coordonnateur de ce groupement le Te61.

Le projet de convention, joint en annexe 13 de la note de synthèse jointe à la convocation des membres du Bureau Syndical, définit les modalités de désignation, de mission du coordonnateur du groupement et des missions des membres.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le groupement de commandes du TEN (Te61, SDEM50, SDE76 et SDEC ÉNERGIE) pour le marché amiante et H.A.P., avec pour coordonnateur de ce groupement le Te61 qui n'appliquera pas de frais de gestion ;
- **ADOPTE** la convention de partenariat correspondante ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention (jointe en annexe), ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 8 avril 2022 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC (EP) ET SIGNALISATION LUMINEUSE (SL) – TRANCHES DE TRAVAUX 2022

 ➤ **2ème Travaux 2022 < 40 k€ HT (48k€ TTC)**

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la deuxième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'un montant inférieur à 40 k€ HT (annexe 14 de la note de synthèse explicative) :

Programme travaux		Nombre de projets	Montant TTC
Eclairage Public	Extension / renouvellement	95	282 449 €
	Tranche R30 : renouvellement + 30 ans	1	4 821 €
Signalisation lumineuse		4	10 934 €
Total		100	298 204 €

 ➤ **3ème tranche de Travaux 2022 > 40 k€ HT (48k€ TTC)**

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une troisième tranche de travaux 2022, pour la réalisation de projets d'éclairage public et d'efficacité énergétique, pour un montant total de 1 135 493 € TTC :

Programme travaux	Commune/Localisation	Projet	Montant TTC
Extension / renouvellement éclairage public	OUISTREHAM	Vidéo protection	842 388 €
	COLLEVILLE-MONTGOMERY		110 655 €
	CONDE-SUR-IFS		123 761 €
Efficacité énergétique	CARPIQUET	Programme efficacité énergétique tranche 2022	58 690 €
TOTAL			1 135 493 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la troisième tranche de travaux 2022 du programme de travaux d'extension, de renouvellement et d'efficacité énergétique éclairage public pour un montant de 1 135 493 € TTC ;
- **DIT** que la dépense d'investissement sera imputée à l'article 2317 du Budget Principal – Travaux sur réseaux mis-à-disposition ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

MOBILITES BAS CARBONE**SCHEMA DIRECTEUR POUR LES INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (SDIRVE)**

Madame la Présidente rappelle que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) incite à la réalisation d'un schéma directeur IRVE, dont l'échelle départementale est pertinente.

Le code général des collectivités territoriales permet aux syndicats d'énergies comme le SDEC ÉNERGIE, d'être légitime pour réaliser et financer les schémas directeurs.

Les 4 autres syndicats d'énergie normands se sont engagés dans cette même dynamique.

Ce schéma directeur est, avant tout, un outil d'aide à la décision au service des territoires, des AOM et des collectivités.

Il va permettre de mieux cerner l'offre de recharge électrique ouverte au public sur nos différents territoires :

- en cohérence avec les politiques locales de mobilité, de protection de la qualité de l'air et du climat, d'urbanisme et d'énergie...,
- en coordination entre les maîtres d'ouvrages publics et privés,
- adaptée à l'évolution des besoins de recharge pour le trafic local ou de transit.

Sur la base d'un diagnostic détaillé et d'une évaluation de l'évolution de l'offre de mobilité, réalisés par la société ARTELIA, mandatée par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre d'un groupement de commande avec le TEN, il permettra d'élaborer une stratégie et des objectifs opérationnels au plus près des enjeux de chacun des territoires.

Ce schéma s'appuie sur la concertation avec toutes les parties prenantes de la mobilité électrique, garant du bon déploiement local des IRVE dans le Calvados.

La commission « Mobilités bas carbone » a validé ces grands principes et a proposé, à la décision de la Présidente, que la société ARTELIA accompagne le syndicat dans la phase de concertation à venir et dans la rédaction du schéma directeur des IRVE du calvados.

Après cette phase de concertation de plusieurs mois, ce schéma sera soumis à la validation du Préfet début 2023.

La société ARTELIA est invitée, par visioconférence, a présenté les phases 1 et 2 de son étude préalable (cf. annexe 2 de ce procès-verbal).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

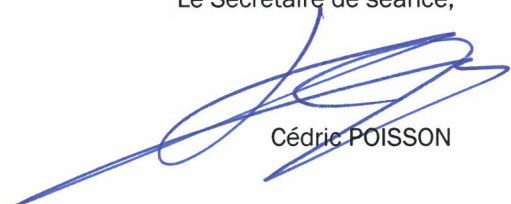
En l'absence d'observations, elle lève la séance à 12h15.

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Le Secrétaire de séance,



Cédric POISSON

Annexe 1 : Dépenses entre 5 000 € HT et 40 000 € HT et dépenses de moins de 5 000 € HT.
Annexe 2 : Présentation des phases 1 et 2 de l'étude préalable d'ARTELIA.

BUREAU SYNDICAL DU 29 AVRIL 2022
Compte-rendu des dépenses du personnel
Au titre des délégations de la Présidente
du 01/03/2022 au 08/04/2022

Numéro de compte	Libellé de compte	Tiers	Montant de la dépense HT	Date de Mandat
6218	Autre personnel extérieur	CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	4 463,67	07/03/2022
6331	Versement mobilité	URSSAF	3 288,23	14/03/2022
			3 119,76	04/04/2022
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	URSSAF	779,95	04/04/2022
			822,04	14/03/2022
6336	Cotisations au CNFPT et au CDG	CENTRE DE GESTION FTP CALVADOS	1 247,90	04/04/2022
			1 315,29	14/03/2022
		URSSAF	1 481,83	04/04/2022
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	URSSAF	467,94	04/04/2022
			493,22	14/03/2022
64111	Rémunération principale	CNRACL	13 102,79	04/04/2022
			13 086,26	14/03/2022
		PREFON	237,50	04/04/2022
			237,50	14/03/2022
		RAFP	1 174,36	14/03/2022
			1 173,59	04/04/2022
		SALAIRES	67 286,44	14/03/2022
			73 178,34	04/04/2022
		SIE	10 213,74	04/04/2022
			12 912,73	14/03/2022
		TICKETS	2 258,55	14/03/2022
			2 803,50	04/04/2022
URSSAF	16 626,23	04/04/2022		
	20 221,16	14/03/2022		
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	2 647,15	04/04/2022
			2 602,49	14/03/2022
64113	NBI	SALAIRES	686,16	14/03/2022
			686,16	04/04/2022
64118	Autres indemnités	SALAIRES	52 338,85	04/04/2022
			90 263,32	14/03/2022
64131	Rémunérations	IRCANTEC	1 212,81	04/04/2022
			1 654,05	14/03/2022
		SALAIRES	18 519,05	04/04/2022
			16 983,45	14/03/2022
		SIE	2 102,58	14/03/2022
1 663,10	04/04/2022			

64131	Rémunérations	TICKETS	771,75	04/04/2022
			655,20	14/03/2022
		URSSAF	7 231,67	14/03/2022
			6 134,24	04/04/2022
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	SALAIRES	366,35	14/03/2022
			339,79	04/04/2022
64138	Primes et autres indemnités	SALAIRES	9 303,11	04/04/2022
			17 522,75	14/03/2022
64171	Rémunérations des apprentis	SALAIRES	1 554,74	04/04/2022
		URSSAF	23,40	04/04/2022
		IRCANTEC	8,98	04/04/2022
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	URSSAF	29 107,79	04/04/2022
			31 271,09	14/03/2022
6453	Cotisations aux caisses de retraites	ATIACL	468,81	14/03/2022
			469,40	04/04/2022
		CNRACL	36 134,51	14/03/2022
			36 180,13	04/04/2022
		IRCANTEC	2 662,34	14/03/2022
			1 897,44	04/04/2022
		RAFP	1 174,36	14/03/2022
			1 173,59	04/04/2022
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	URSSAF	1 883,89	14/03/2022
			1 536,70	04/04/2022
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	URSSAF	28,41	04/04/2022
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	CNAS COTISATION	13 684,60	02/03/2022
6478	Autres charges sociales diverses	SALAIRES	1 500,08	14/03/2022
			1 500,08	04/04/2022
TOTAL DES DEPENSES DE PERSONNEL			649 498,77	

BUREAU SYNDICAL DU 29 AVRIL 2022
Compte-rendu des dépenses inférieures à 5 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 01/03/2022 au 08/04/2022

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT		
606121	Eclairage Public	TOTAL ENERGIE	FACTURES EP	10/03/2022	614	86,58		
606122	Energie	TOTAL ENERGIE	CONSOMMATION BATIMENT SDEC ENERGIE	07/03/2022	575	1 866,52		
				07/03/2022	576	1 856,09		
				07/03/2022	577	1 783,78		
			BATIMENT DU SDEC ENERGIE	28/03/2022	789	1 855,57		
				28/03/2022	790	1 780,93		
60622	Achats	TOTAL MARKETING FRANCE	CARBURANT JANVIER 2022	07/03/2022	567	736,93		
			FOURNITURE DE CARBURANT POUR L'ANNEE	14/03/2022	649	994,66		
60632	Ressources Humaines	JBS PROPLETE	DISTRIBUTEURS AUTOMATIQUES GEL	28/03/2022	786	144,00		
		HABI PRO	HARNAIS DE SECURITE LIGNE DE VIE	10/03/2022	617	83,66		
			GANTS ISOLANTS	10/03/2022	618	33,78		
6064	Achats	LACOSTE DACTYL BURO OFFICE	COMMANDE FOURNITURES DE BUREAU 3	10/03/2022	619	120,81		
		FLAVIEN	COMMANDE DE FOURNITURES AP N° 1 - 2022	28/03/2022	811	188,60		
		GCAT	COMMANDE DE FOURNITURES AP N° 1 - 2022	28/03/2022	810	360,40		
61358	Achats	ELIS	BONBONNES D'EAU - MARS 2022	02/03/2022	555	177,42		
615221	Achats	ELS	FOURNITURE ET POSE CORDON HDMI	02/03/2022	550	426,00		
			MISSENERD-QUINT N	Réparation de la CTA CENTRALE DE TRAITEMENT	21/03/2022	713	961,50	
61551	Achats	DIAC LOCATION	VEHICULE N° EC 321 GE	14/03/2022	644	71,67		
			VEHICULE N° EB 559 VZ	14/03/2022	644	82,53		
			VEHICULE N° ED 551 RG	14/03/2022	644	71,67		
			VEHICULE N° CX 946 KR	14/03/2022	645	74,17		
			VEHICULE N° EM 409 XD	14/03/2022	645	116,55		
			Entretien véhicule Peugeot 206 AJ 638 WQ	14/03/2022	646	103,71		
		LEROUX BROCHARD SAS	Entretien véhicule Toyota Yaris EB 333 W	10/03/2022	620	373,20		
			TOTAL MARKETING FRANCE	SERVICES STATION TOTAL JANVIER 2022	07/03/2022	567	45,83	
		61561	Eclairage Public	CIRCET	CIRCET - FORMATION VISIMAX POLICE	08/04/2022	869	350,00
					MISE EN SOUTERRAIN DE L'ECLAIRAGE	09/03/2022	598	590,73
				CITELUM FRANCE	EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	09/03/2022	600	704,34
EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC	09/03/2022				599	401,71		
ROCH SERVICE SAS	RELEVÉ D'ECLAIREMENT			29/03/2022	839	2 803,20		
TEIM	DTMO PRISE EN CHARGE STADE	04/04/2022	847	957,15				
61562	Eclairage Public	CITELUM FRANCE	TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	10/03/2022	636	3 048,41		
				29/03/2022	835	2 161,26		
		GAGNERAUD CONSTRUCTION		17/03/2022	676	3 582,37		
				28/03/2022	733	4 137,70		
				05/04/2022	865	3 602,36		
				17/03/2022	672	231,23		
				17/03/2022	677	244,24		
				05/04/2022	866	231,23		
				17/03/2022	673	1 402,45		
				17/03/2022	678	1 309,68		
		TEIM		05/04/2022	867	1 271,52		
			TRAVAUX DE MAINTENANCE ANNUELLE SL 2022	09/03/2022	596	319,29		
				29/03/2022	836	314,05		
61563	Communication	CALAMEO	RENOUVELLEMENT ABONNEMENT 1 AN SERVICE P	10/03/2022	628	144,00		
	Ressources Humaines	EKSAE EX CIVITAS GROUP CEGID	PROTOCOLE SIGNE LE 16/12/2021	14/03/2022	654	5 000,00		
		AZNETWORK SAS	ABONNEMENT LIEN FIBRE CD14/SDEC	10/03/2022	622	135,00		
	Informatique	ENERGIES DEMAIN BPI FRANCE	MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL PROSPER	10/03/2022	613	5 734,00		
		ESRI FRANCE	ARGIS DESKTOP BASIC	10/03/2022	632	25,28		
			ARGIS ENTREPRISE STANDARD	10/03/2022	632	354,65		
			ARGIS DESKTOP SECONDAIRE	10/03/2022	632	88,67		
ARGIS DESKTOP PRIMAIRE	10/03/2022		632	115,55				

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandat HT
		IBC DIALOGUE	SUPERVISION/EXPLOIT/MAINTENAN JANVIER 22	10/03/2022	625	2 427,80
			CERTIFICAT WILCARD DOMAINE SDEC ENERGIE	08/03/2022	580	379,00
			DEPLOIEMENT D'UN PC MASTERISE SUR SITE	10/03/2022	626	1 042,50
		ISOGEO PARIS	PERIODE DU 23/11/2021 AU 22/02/2022	28/03/2022	788	1 055,80
	Achats	LE BOUCHER SAS	VERIFICATION EXTINCTEUR	14/03/2022	647	289,70
6161	Achats	GRAS SAVOIE	REGULARISATION CONTRAT RISQUE STATUTAIRE	28/03/2022	822	1 804,62
6182	Concessions	EDITIONS DALLOZ	ABONNEMENT DALLOZO FR PACK MATIERES 2022	02/03/2022	561	2 392,00
	Informatique	GROUPE MONITEUR	BATI WEB TCE	10/03/2022	623	521,00
	Achats		ABONNEMENT LE MONITEUR VERSION NUMERIQUE	07/03/2022	566	537,71
62268	Concessions	CABINET DIDIER SEBAN	SDEC / DIFFERENDS FOURNITURE ELECTRICITE	28/03/2022	812	321,44
6228	Communication	GRAFIK	DEPOSE LETTRAGE EXISTANT SUR VITRE	28/03/2022	818	100,00
	Ressources Humaines	GROUPE MONITEUR	PACK 4 ANNONCES CLASSIQUES	28/03/2022	821	3 840,00
		PMEBTP	OFFRE PASS ANNUEL - ANNONCE OFFRE EMPLOI	28/03/2022	815	1 490,00
	Achats	JARDINTERIEUR	ENTRETIEN DES PLANTES JANVIER FEVRIER 22	28/03/2022	787	196,00
		AP2A ACHAT PUBLIC	PRESTATION MARCHES	17/03/2022	694	3 800,00
6231	Achats	JOURNAUX OFFICIELS	AVIS DE MARCHÉ : ACCOMPAGNEMENT RH	02/03/2022	563	90,00
			AVIS DE MARCHÉ : LUMINAIRES 5M	02/03/2022	554	720,00
			AVIS D'ATTRIBUTION - MATS 2022	02/03/2022	556	270,00
			AVIS D'ATTRIBUTION : FOURNITURE ACHEMINE	08/03/2022	581	270,00
			AVIS DE MARCHÉ : TRAVAUX PV ST MARTIN	28/03/2022	816	90,00
6232	Communication	PETIT MEURTRE ENTRE AMIS	ANIMATION A L'ABBAYE D'ARDENNES	28/03/2022	823	1 041,67
6233	Communication	CAEN EVENEMENTS	STAND 9M² AU SALON DE L'HABITAT - 11 au	07/03/2022	573	1 457,00
		ASSOCIATION LA MARETTE	STAND SALON NORMANDURABLE 3 ET 4 MARS 20	08/03/2022	588	1 500,00
6234	Direction Générale	DELICECOOK	LIVRAISON	10/03/2022	630	97,80
			PLATEAUX REPAS LE KOUMARA	10/03/2022	630	14,00
			FRAIS DE LIVRAISON SDEC ENERGIE	28/03/2022	817	14,00
			LIVRAISON DE 4 TRADIBOX	28/03/2022	817	65,20
		LE TABLIER	COMMISSION DU 25 FEVRIER 2022 - DEJEUNER	07/03/2022	578	63,64
			AUDIT - DEJEUNER DU 28-02-2022	08/03/2022	586	37,64
			AUDIT DU 01-03-2022 - DEJEUNER	08/03/2022	587	36,64
		OTELINN	DEJEUNER DU 28/02/2022	08/03/2022	582	110,82
			REUNION BANQUE TERRITOIRE	08/03/2022	583	177,36
6236	Communication	CAEN REPRO IMPRIMERIE	IMPRESSION JOURNAL D'INFORMATION	08/03/2022	591	1 283,00
			JOURNAL PERIODIQUE - FORMAT 23*29.7 -	07/03/2022	565	1 280,00
	Energie	COPYCAEN	PLAQUE DE COMMUNICATION - FERVAQUES	08/03/2022	590	65,92
6261	Achats	LA POSTE	AFFRANCHISSEMENT - FEVRIER 2022	10/03/2022	621	1 822,62
			CONTRAT POST REPOSE FEVRIER 2022	10/03/2022	633	30,00
6262	Informatique	ORANGE BUSINESS SERVICES	GALAXY 11T	08/03/2022	585	289,90
			FILIM TIGER GLASS	08/03/2022	585	25,00
			ABONNEMENT MARS 2022	10/03/2022	624	856,99
			PERIODE DU 01/03/2022 AU 30/04/2022	21/03/2022	708	1 530,00
			PERIODE DU 01/03/2022 AU 31/03/2022	21/03/2022	709	44,83
			PERIODE DU 01/03/2022 AU 31/03/2022	21/03/2022	710	120,03
			PERIODE DU 01/02/2022 AU 28/02/2022	21/03/2022	711	130,00
			FORFAITS 5 LIGNES MARS 2022	28/03/2022	813	68,75
			FORFAIT 34 LIGNES MARS 2022	28/03/2022	814	615,63
6281	Direction Générale	FNCCR	COTISATION G -ECLAIRAGE PUBLIC	02/03/2022	552	4 165,00
			COTISATION NUMERIQUE 2022	07/03/2022	568	4 165,00
			COTISATION TRANSITION ENERGETIQUE 2022	07/03/2022	571	4 165,00
			COTISATION ECLAIRAGE PUBLIC	14/03/2022	650	735,00
			COTISATION TRANSITION ENERGETIQUE	14/03/2022	652	735,00
6283	LOG	PREVOTEAU NETTOYAGE SERVICE	NETTOYAGE DES LOCAUX janv 2022	02/03/2022	551	2 382,27
			NETTOYAGE DES LOCAUX fev 2022	14/03/2022	648	2 382,27
65311	Ressources Humaines	URSSAF	URSSAF	14/03/2022	658	712,74
		CAREL	CAREL	14/03/2022	661	220,86
		SIE	DGFIP	14/03/2022	664	212,51
		IRCANTEC	IRCANTEC	14/03/2022	666	243,69
		URSSAF	URSSAF	04/04/2022	854	712,74
		SIE	DGFIP	04/04/2022	859	212,51
		IRCANTEC	IRCANTEC	04/04/2022	861	243,69

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de Mandat	Montant du Mandaté HT
65312	Structure	BAZIN	REMBOURSEMENT FRAIS DEPLACEMENT 03/2022	28/03/2022	740	904,72
657382	Energie	SOMMERVIEU	AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQ BAT COMM	01/03/2022	548	325,50
		ST PIERRE DU BU	AIDE FINANCIERE AUDIT ENERGETIQ BAT COMM	01/03/2022	549	597,00
65888	Ressources Humaines	SIE	DGFIP	14/03/2022	664	0,18
66111	Finances	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	ANNUITE 17/03/22 DU PRET A14099K42	21/03/2022	714	2 025,99
			ANNUITE 17/03/22 DU PRET A14099K41	21/03/2022	715	4 023,86
			ANNUITE 15/03/22 DU PRET 00164754503	21/03/2022	716	4 922,13
			ANNUITE 15/03/22 DU PRET 00164754782	21/03/2022	717	1 086,11
			ANNUITE 15/03/22 DU PRET 00171129203	21/03/2022	719	3 591,22
			ANNUITE 24/03/22 DU PRET A141504B-014	28/03/2022	781	120,07
			ANNUITE24/03/22 DU PRET A141504B-015	28/03/2022	782	709,25
			ANNUITE 24/03/22 DU PRET A141504B-016	28/03/2022	783	708,40
			ANNUITE 29/03/22 DU PRET A141705D13	29/03/2022	829	256,13
			ANNUITE 29/03/22 DU PRET A141705D14	29/03/2022	830	1 060,40
TOTAL DE LA DEPENSE DE FONCTIONNEMENT						131 077,63

1641	Finances	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/03/22 DU PRET 00164754782	21/03/2022	717	3 350,47
2051	Informatique	BERGER LEVRAULT	INTERFACE TESTS DE PARAMETRAGE PAIE	28/03/2022	785	950,00
			INTERVENTION PARAMETRAGE HTTPS SUR ESEDI	28/03/2022	819	1 900,00
			IBC DIALOGUE	INFOGERANCE DES INSTALLATIONS	10/03/2022	615
20422	Expertise des Réseaux	JACQUELINE	LE RECULEY - AIDE PHOTOVOLTAIQUE	29/03/2022	841	4 166,67
		MARIE	CROISSANVILLE - AIDE PHOTOVOLTAIQUE	29/03/2022	842	1 342,58
21318	Energie	CHEVALIER DIAG CM	DIAGNOSTIC AMIANTE VOIRIE	08/03/2022	592	346,00
		BLC CONFORT	VALDALLIERE (VASSY) CHAUFFERIE	16/03/2022	668	1 160,10
21838	Informatique	MTCA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE	ACQUISITION D'UN MELANGEUR VIDEO	08/03/2022	584	299,00
		IBC DIALOGUE	BORNE WIFI POUR MDE - FOURNITURE INSTALLATION	28/03/2022	824	210,00
		QUADRIA	2 UNITES CENTRALES POUR MDE - HP WORKST	28/03/2022	820	2 935,82
	Achats	AMAZON BUSINESS EU SARL	TABLETTE SAMSUNG	10/03/2022	627	258,33
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						19 981,97

TOTAL GENERAL						151 059,60
----------------------	--	--	--	--	--	-------------------

BUREAU SYNDICAL DU 29 AVRIL 2022
Compte-rendu des dépenses comprises entre 5 000 € et 40 000 €
Au titre des délégations de la Présidente
du 01/03/2022 au 08/04/2022

Numéro de compte	Service Gestionnaire	Tiers	Libellé de compte	Date du Mandat	Numéro de mandat	Montant du Mandaté HT
606121	Eclairage Public	ENGIE	CONSOMMATION ENERGIE	07/03/2022	570	24 055,30
		PLUM ENERGIE	CONSOMMATION ENERGIE	21/03/2022	704	7 174,36
				21/03/2022	707	7 234,36
				21/03/2022	706	7 443,45
				21/03/2022	702	8 225,64
				21/03/2022	703	8 354,55
				21/03/2022	701	8 385,82
				17/03/2022	693	8 561,09
				21/03/2022	705	8 892,54
				21/03/2022	706	20 787,54
				21/03/2022	704	22 408,51
				21/03/2022	707	24 991,54
				21/03/2022	702	27 276,55
				21/03/2022	703	27 589,95
				21/03/2022	701	27 685,96
				17/03/2022	693	29 554,77
		21/03/2022	705	30 574,99		
		TOTAL ENERGIE	CONSOMMATION ENERGIE	10/03/2022	614	7 296,15
61563	Ressources Humaines	EKSAE	PROTOCOLE DE RESILIATION	14/03/2022	654	5 000,00
	Informatique	ENERGIES DEMAIN BPI FRANCE	MISE A DISPOSITION DE L'OUTIL PROSPER	10/03/2022	613	5 734,00
62268	Concessions	CABINET DIDIER SEBAN	CONSULTATION POUR REDACTION D'AVENANTS	08/03/2022	589	6 428,80
6281	Direction Générale	FNCCR	COTISATION ANNUELLE A LA FNCCR	14/03/2022	651	7 350,00
65311	Ressources Humaines	ELUS	INDEMNITES	14/03/2022	655	6 030,94
				04/04/2022	851	6 030,94
66111	Finances	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/03/22 DU PRET 00171129197	21/03/2022	718	7 502,70
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						350 570,45

1641	Finances	CREDIT AGRICOLE DE NORMANDIE	ANNUITE 15/03/22 DU PRET 00171129203	21/03/2022	719	12 100,12
		CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	ANNUITE 17/03/22 DU PRET A14099K41	21/03/2022	715	15 875,17
16441	Finances	CAISSE D EPARGNE NORMANDIE	ANNUITE 24/03/22 DU PRET A141504B-016	28/03/2022	783	6 067,55
			ANNUITE 29/03/22 DU PRET A141705D14	29/03/2022	830	9 291,80
			ANNUITE 24/03/22 DU PRET A141504B-015	28/03/2022	782	9 370,10
			ANNUITE 29/03/22 DU PRET A141705D13	29/03/2022	829	9 401,51
			ANNUITE 24/03/22 DU PRET A141504B-014	28/03/2022	781	11 542,90
20422	Expertise des réseaux	EARL VAN DE VEN	MERY BISSIERES EN AUGÉ - AIDE FINANCIERE	29/03/2022	840	5 261,12
21318	Energie	IDEX ENERGIES	SITUATION 2 CHAUFFERIE COURTONNE	16/03/2022	667	27 250,93
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT						106 161,20

TOTAL GENERAL						456 731,65
----------------------	--	--	--	--	--	-------------------



Réalisation d'un schéma régional de développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Mission d'AMO

Restitution

SDEC ENERGIE



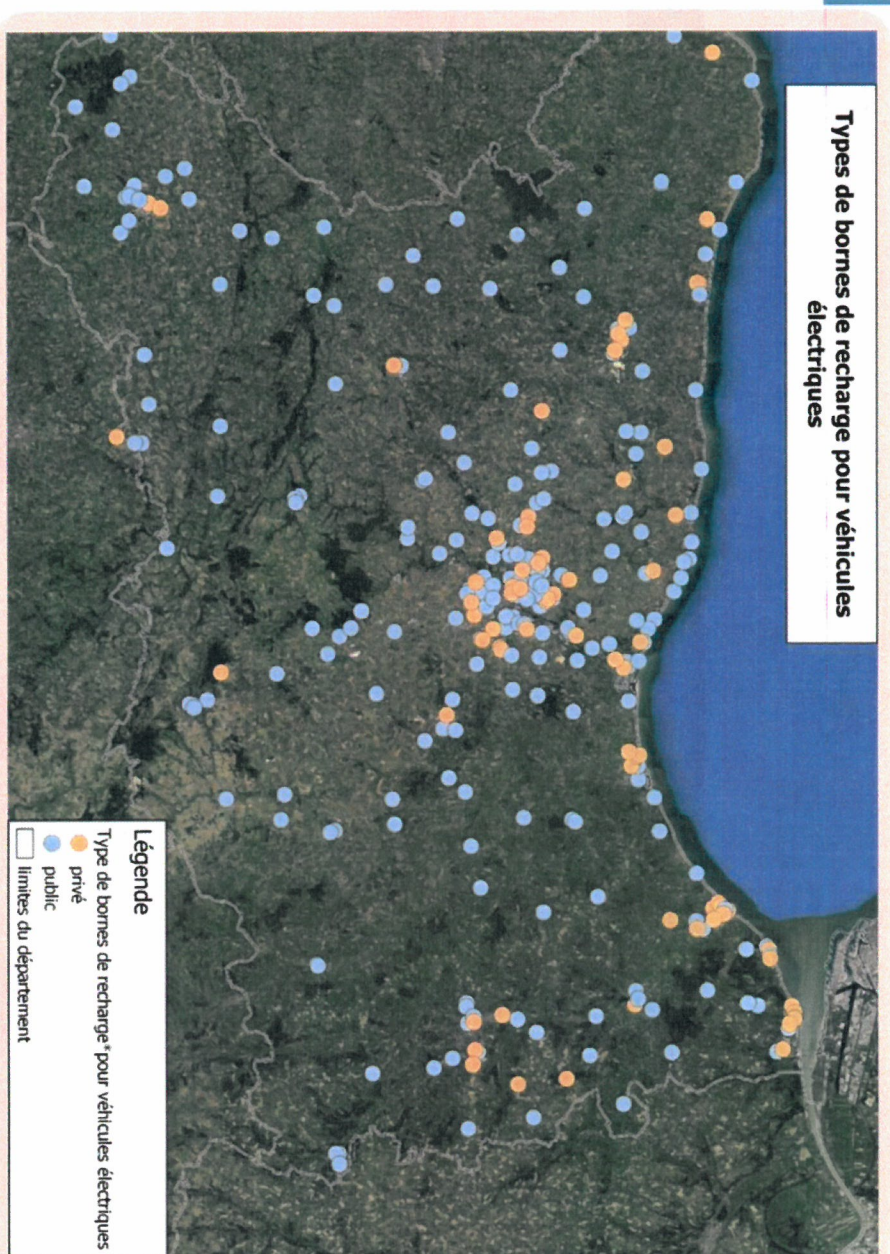
SOMMAIRE

- A Phase 1 : Etat des lieux**
- B Phase 2 : Stratégie et spatialisation des besoins**
- C Phase 3 : Plan d'actions**
- D Réalisation du SDIRVE**

A. Etat des lieux



Bornes ouvertes au public



370 bornes / 694 points de charge :

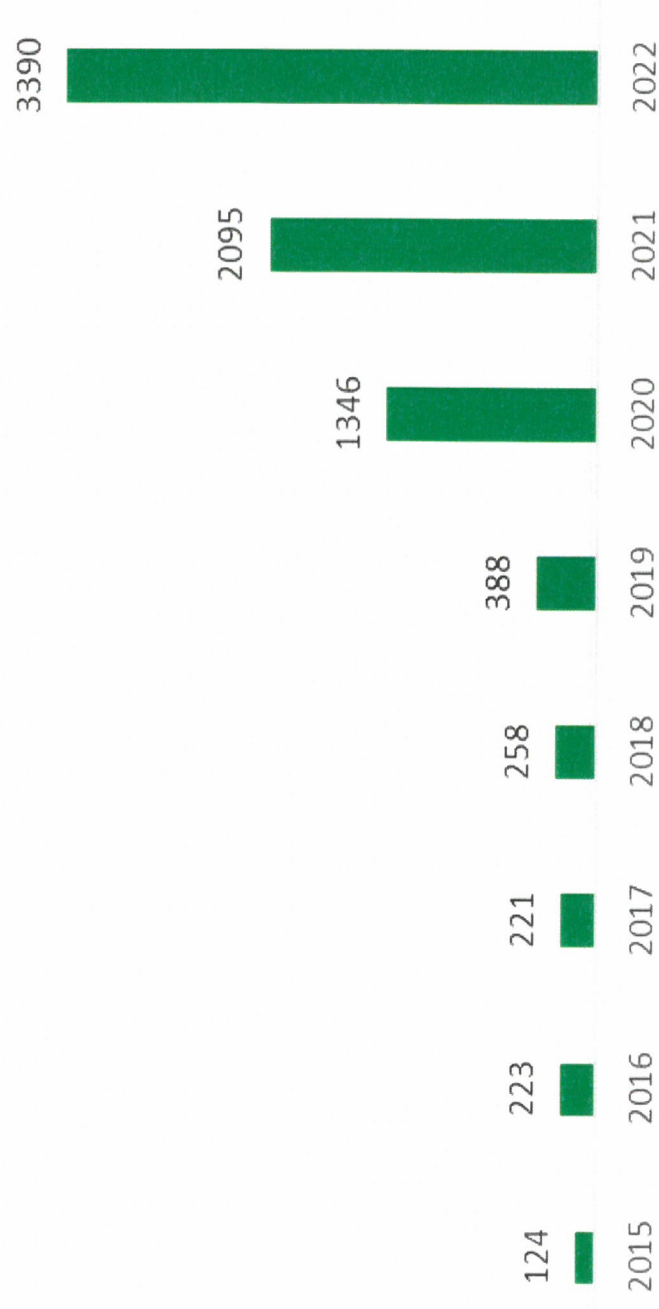
- 68% public
- 32% privé
- 87% payant
- 13% gratuit
- ✓ 11,9 VE / pdc

Véhicules électriques et hybrides rechargeables

Environ 8 200 véhicules électriques et hybrides rechargeables au 1^{er} Janvier 2022 :

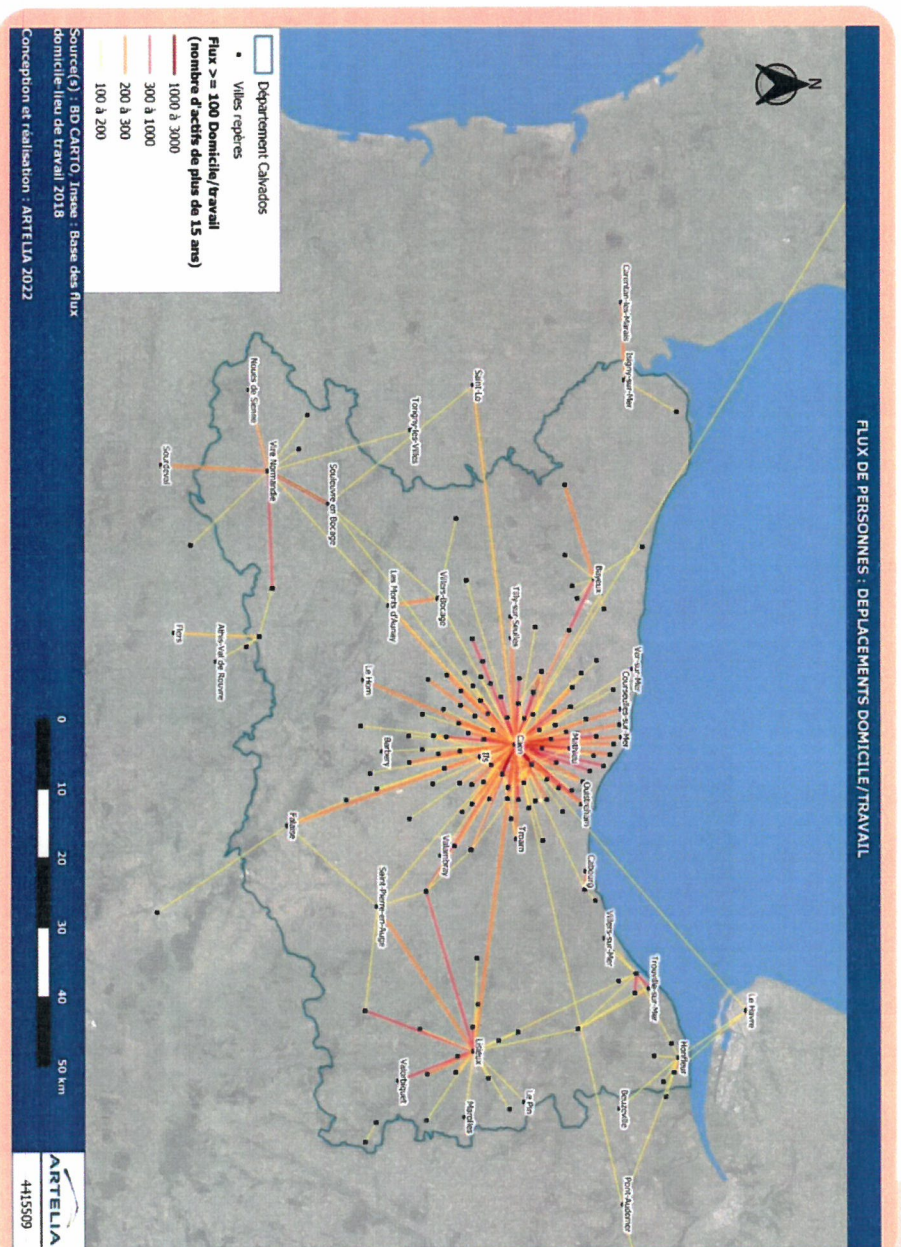
- 42% à des personnes morales
- 58% à des personnes physiques
- ✓ 1% du parc automobile

Nouvelles immatriculations



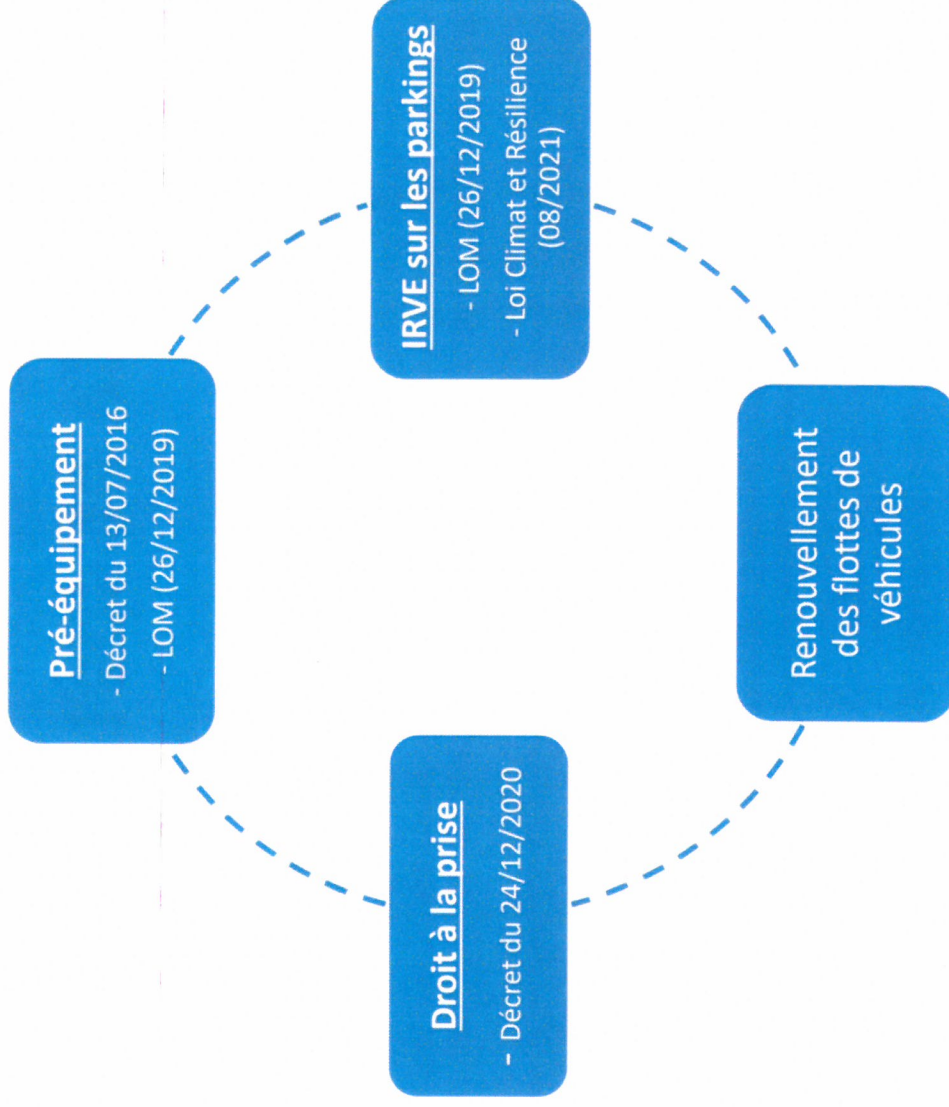
Caractéristiques territoriales

- Une forte dépendance à la voiture :
 - 85,1% des ménages avec au moins une voiture
 - 37,7% des ménages avec 2 voitures
- Des logements sans place de stationnement :
 - 60% en maison individuelle
 - 40% en appartement
 - 31,1% sans place de stationnement





Contexte réglementaire



B. Stratégie et spatialisation des besoins



Présentation des scénarios

Scénario 1

Evolution des habitudes de mobilité

- Diminution de la part modale de la voiture
- Mobilité alternative en zone urbaine
- Véhicules particuliers utilisés pour accéder aux pôles intermodaux

Scénario 2

Tendanciel

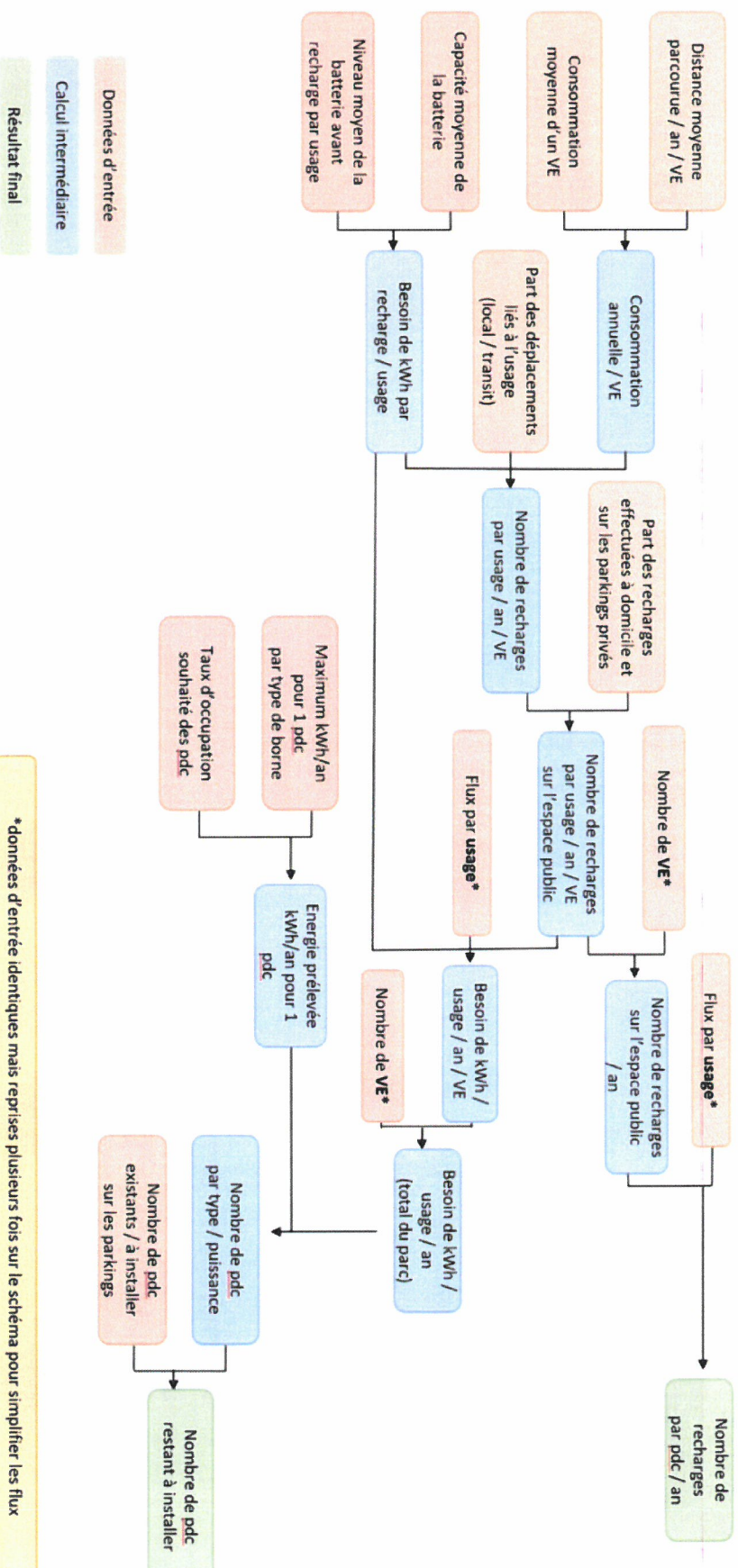
- Développement des mobilités alternatives limité
- Part d'intermodalité restreinte
- Part modale de la voiture élevée

Scénario 3

Incitation forte à l'électromobilité

- Forte conversion du thermique vers l'électrique
- Part modale de la voiture très importante
- Objectif 100% VE en 2050

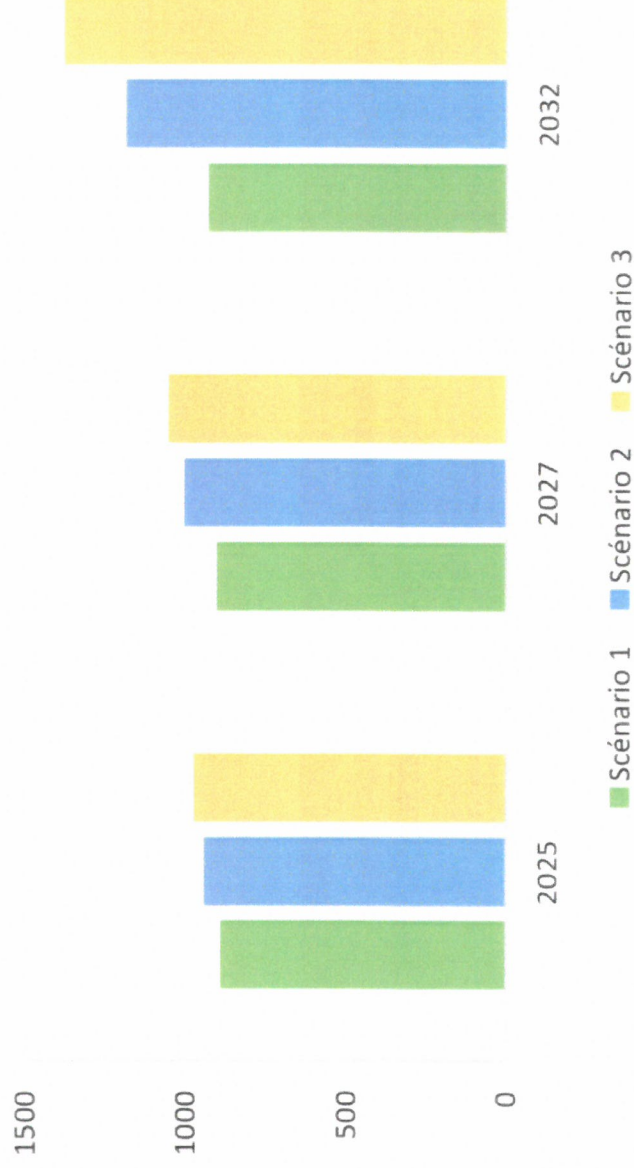
Hypothèses pour le calcul des points de charge





Points de charge à installer par le public

- 2025 : installation sur les parkings
- 2027 : peu d'installations car les bornes sur les parkings suffisent
- 2032 : reprise des installations pour répondre à la demande importante



Spatialisation des besoins

Recharges de longue durée

- Domiciles
- Lieux de travail
- Pôles d'intermodalité
- Hébergements touristiques

Recharges d'appoint

- Lieux culturels et sportifs
- Zones commerciales
- Zones touristiques

Recharges sur les routes à grandes vitesses

- Autoroutes
- Autres axes routiers (nationales, régionales)
- Aires de covoiturage

C. Plan d'actions



Plan d'actions

Déploiement de nouvelles bornes de recharge

- Installation de bornes proches des copropriétés sans parking
- Installation de bornes au niveau des pôles d'échange multimodaux
- Installation de bornes de recharge d'appoint sur les parkings publics
- Installation de bornes sur les aires de covoiturage
- Installation de bornes sur les axes de transit

Modification de bornes de recharge existantes

- Déplacement de bornes existantes
- Remplacement des prises T3 en T2

Actions de communication/sensibilisation

- Vis-à-vis des syndicats de copropriétés / bailleurs sociaux
- Vis-à-vis des entreprises
- Vis-à-vis du grand public

D. Réalisation du SDIRVE

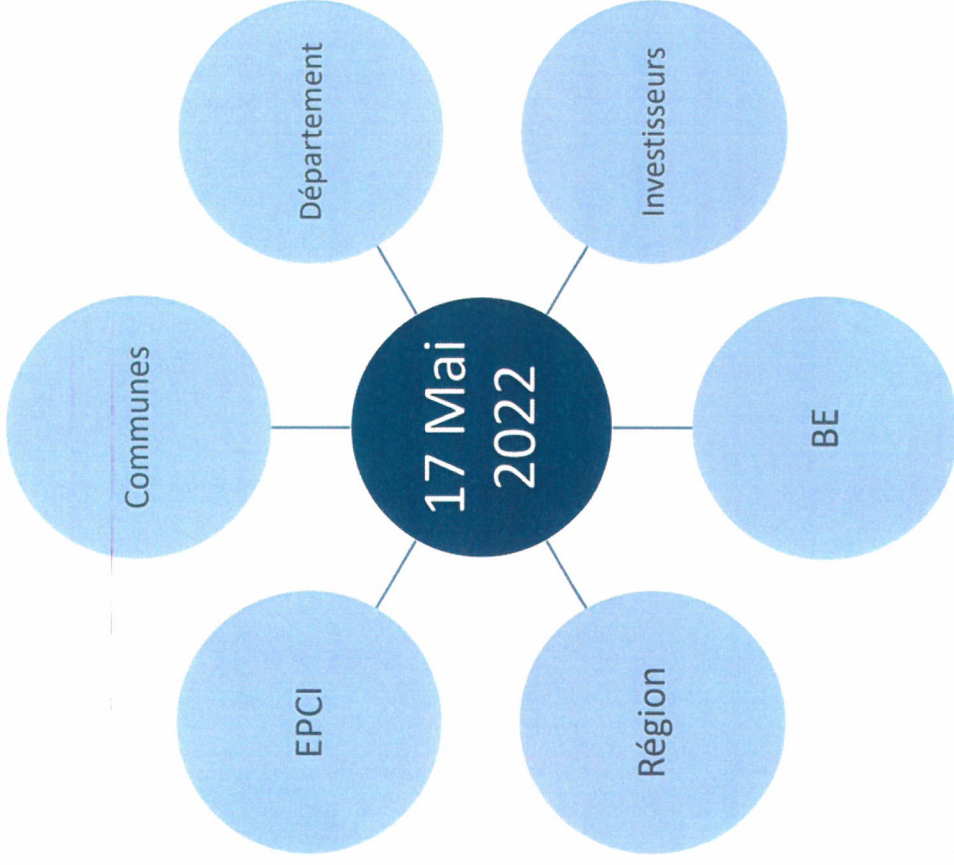


Déroulement de la réalisation du SDIRVE

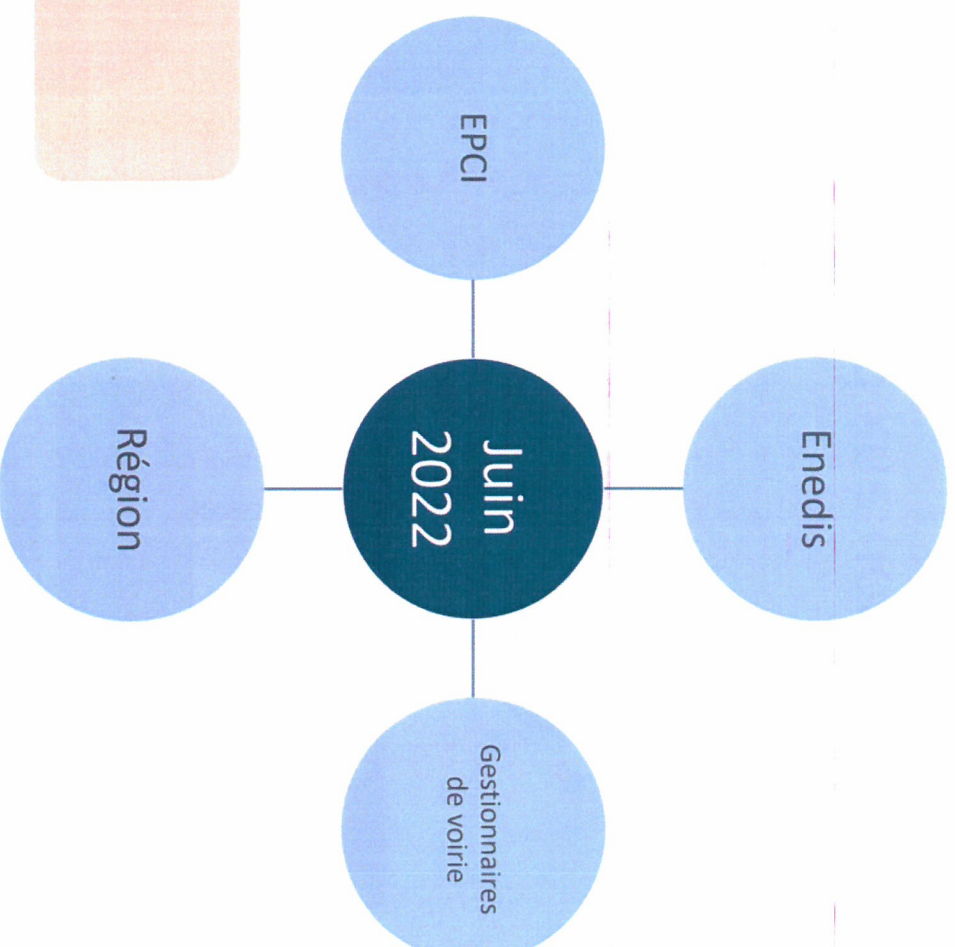




Information aux parties prenantes et réunion de lancement



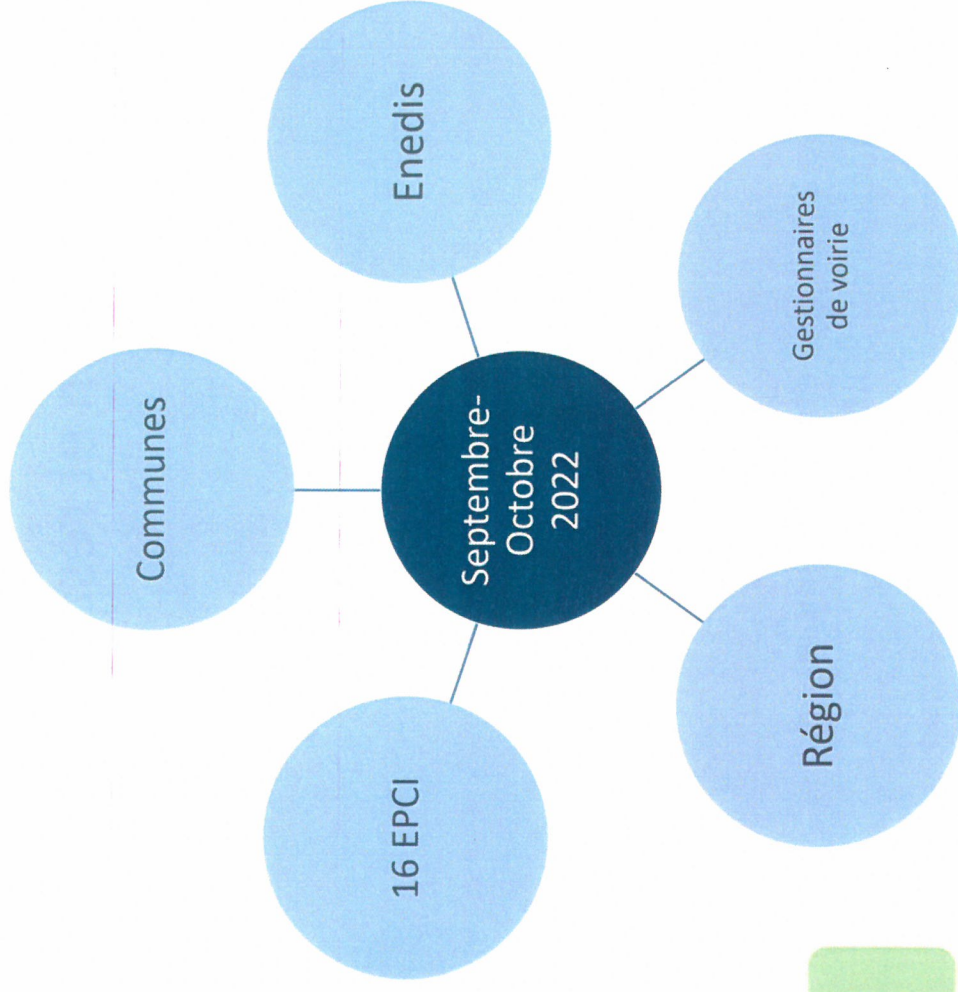
Entretiens individuels



- Partage et discussion des résultats précédents
- Echange sur les actions et ambitions
- Echange sur le maillage futur

- ✓ 18 entretiens
- ✓ Restitution début Septembre

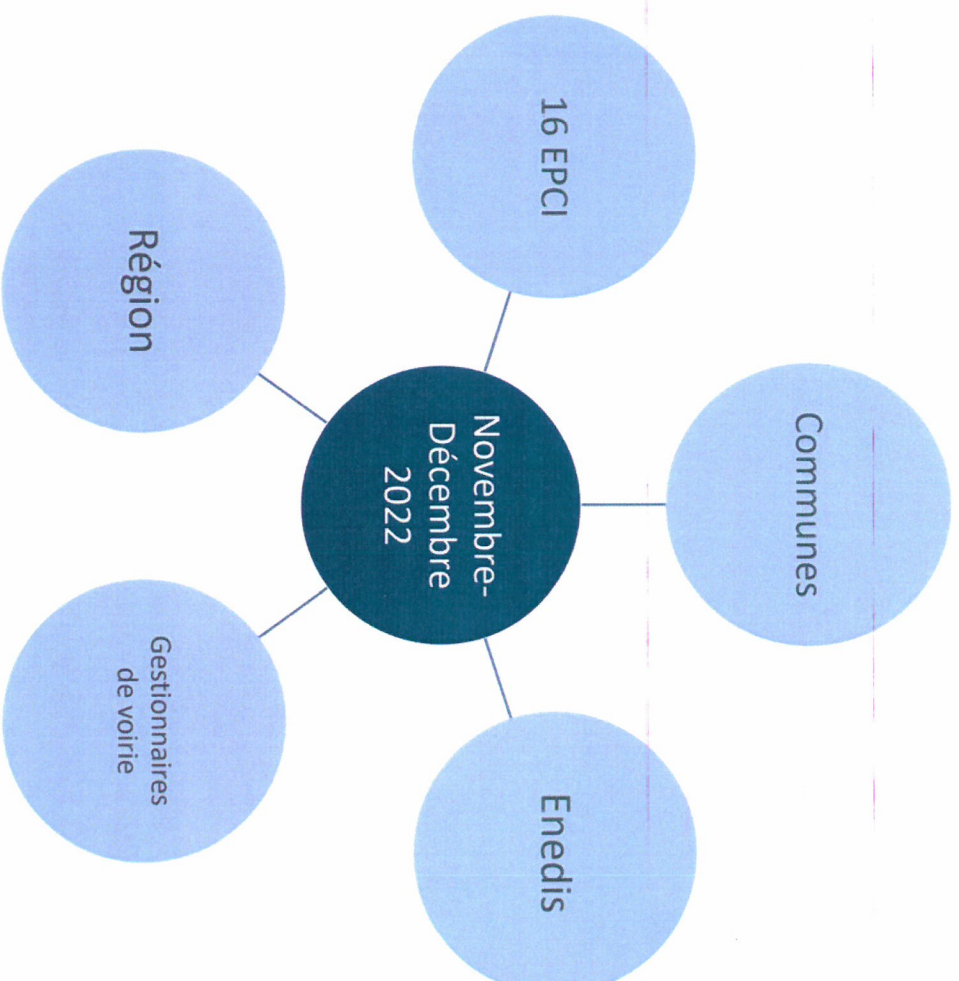
Ateliers



- Echange sur la déclinaison locale de la stratégie
- Echange sur les bornes mises en œuvre

✓ 16 ateliers

Rédaction et restitution



- Mise à jour de l'étude préalable
- Rédaction du SDIRVE

- ✓ Restitution en Décembre
- ✓ Présentation du SDIRVE en Janvier 2023